

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 43 du 12 janvier 2017, 14 h 00

Palais du Pharo – Amphithéâtre – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 9 février 2017

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL, Philippe CASSUTO, Vincent EGEE, Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI, Corinne TARDIEU, Jean-Michel VITON.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors Professeurs) :

William BENESSIANO, Denis COLLOMP, François DEVRED, Caroline GAUDY-MARQUESTE, Mohammed KOUBITI, Mohamed OUFELLI, Nathalie-Audrey RUBIO, Eric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nesrine BENALI (pouvoir), Adrien CATALLAN (pouvoir), Vincent CECCHINI, Lucie CHUNIAUD, Esthèle GOURE (pouvoir), Florent GRAU, Eloïse HERVY, Loïc LE MOUËL (pouvoir), Valentin PEDOTTI, Florian POURCHET (pouvoir), Flora RAYBAUD.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Corinne GORI, Karine VAN HEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Serge BARD (pouvoir), Cheffia NATOURI.

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Effectif présent ou représenté : 31

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Michel CARETTE, Fanny CLAIN, Jean-Pierre COUDEREAU, Catherine CREFF, Anne DEMEESTER, Thomas GANTOU, Pierre GRANIER, Chantal GUITTET-DURAND, Romain LAFFONT, Sophie LAMOUREUX, Laurence MOURET, Jean-François PABA, Patricia REDON, Thierry VIGREUX.

ORDRE DU JOUR :

I Procès-verbal

- PV de la CFVU du 01/12/2016 (pour approbation)

II Actualités

III Présentation

- DAEU (pour information)

IV Formation / Pédagogie

- Accès au master (pour avis) :
 - * Capacités d'accueil
 - * Modalités d'analyse des candidatures
- Bilan biennal des diplômes en partenariat à l'international (pour information)
- Diplômes en partenariat à l'international (pour avis)
- Appel à candidature PEP : actualisation (pour avis)
- Césure : révision du cadrage (pour avis)
- Comité de Suivi et de Relecture : présentation de la méthodologie pour relecture des fiches AOF (pour information)

V Vie étudiante

- Projets FSDIE (pour délibération)
- Subventions FSDIE aux associations étudiantes : vote des enveloppes (pour délibération)
- Bilan *Rendez-vous Santé Bien-Etre* (pour information)



VI Questions diverses

Le VP Formation ouvre la séance à 14h04.

I PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 1^{er} décembre 2016

A l'issue de quelques demandes d'ajustements formulées en séance, la CFVU approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2016.

II ACTUALITES

1) Articulation de la règle « Silence Vaut Accord » avec les modalités d'accès au master

Le VP Formation évoque la prochaine ouverture des campagnes de recrutement en master dans l'application E-Candidat. Il rappelle que l'admission en master 1 peut désormais être encadrée par une capacité d'accueil permettant de maîtriser l'effectif étudiant de la formation concernée : l'admission est alors subordonnée à un examen des dossiers des candidats ou au succès à un concours. Récemment fixées par la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016, ces dispositions ont vocation à se déployer dans le cadre national qui définit les droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce cadre pose qu'une demande formulée auprès d'une administration, et restant sans réponse de ladite administration au terme d'un délai de deux mois suivant le dépôt de la demande, est considérée comme implicitement acceptée. Ci-après dénommée *Silence Vaut Accord (SVA)*, cette règle est *a priori* applicable de manière générale, excepté pour un certain nombre de situations listées par le décret n° 2014-1274. Ce décret identifie notamment les cas dans lesquels la règle SVA ne s'applique pas : le principe qui prévaut est alors celui en vertu duquel un silence de l'administration, au terme d'un délai de deux mois suivant le dépôt d'une demande, vaut refus implicite de ladite demande. Ce principe sera ci-après dénommé *Silence Vaut Refus (SVR)*. Conformément aux sources légales et réglementaires précitées, les candidatures dans la plupart des formations supérieures sélectives sont assujetties au régime SVR. Compte tenu de la récente évolution des modalités d'accès aux formations de master, il serait particulièrement opportun que celles-ci relèvent également du principe SVR. Par l'intermédiaire des principales instances nationales représentatives de l'enseignement supérieur, une alerte sera donc prochainement formulée en vue d'intégrer les formations de master à la liste des filières sélectives dont l'accès est soumis au régime SVR.

2) Visite du HCERES à AMU

Dans le cadre de la préparation du futur contrat pluriannuel à conclure avec l'Etat, le HCERES prévoit une visite à AMU en juin 2017. Le VP Formation précise que les échanges porteront plus particulièrement sur les volets *Inter-établissements* et *Gouvernance* dudit contrat ; les élus de la CFVU seront probablement sollicités à cette occasion.

3) Appel à Manifestation d'Intérêt – Formation Continue

Le VP Formation rappelle le contexte du récent appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé au niveau national relativement à la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) : AMU a déposé une candidature dans le cadre de cet AMI. Le dossier soumis proposait la conduite d'une étude de faisabilité et d'opportunité relativement à la création d'une structure externe à AMU visant à prendre en charge certaines fonctions support afférentes à la Formation Continue (FC). Ce projet n'a pas été retenu, la DGESIP ayant motivé ce refus comme suit :

- Le projet a été identifié par les autorités nationales comme étant orienté davantage vers la FC que vers la FTLV. Le VP Formation note que, si l'intitulé du dossier faisait effectivement mention de la FC, le contenu même de la candidature investissait pleinement le champ de la FTLV ;
- Le dispositif proposé n'a pas été jugé suffisamment novateur, la DGESIP ayant indiqué qu'un groupe de travail national s'était déjà réuni autour de la question d'une éventuelle externalisation des activités de FTLV et de FC actuellement gérées par les universités. Le VP Formation déplore qu'aucune communication élargie n'ait été réalisée quant à ce groupe de travail, dont les représentants d'AMU ont appris l'existence par une dépêche de l'AEF trois jours avant la présentation de la candidature à l'AMI. M. Carette précise que le Président d'AMU a souhaité prendre connaissance des conclusions de ce groupe de travail : si un cadrage national venait à être mis en place, qui permette la création de sociétés filiales facilitatrices des activités de FTLV/FC, AMU pourrait alors s'appuyer sur ces premières réflexions pour se positionner sur ce nouveau modèle ;
- La DGESIP a affirmé que le projet déposé par AMU ne proposait pas d'agenda pour la mise en œuvre du dispositif, ce que réfute le VP Formation ;
- La dimension pédagogique du projet n'était pas suffisamment détaillée.

Le VP Formation constate que les projets déposés par des COMUE dans le cadre de cet AMI ont été largement privilégiés, au détriment des initiatives portées par des établissements. Il note par ailleurs que la question de l'externalisation des prestations de FTLV/FC est source d'importants clivages idéologiques entre partisans et détracteurs de ce procédé. A cet égard, M. Carette relève le fait que le jury de l'AMI, dans sa composition initiale, devait comporter certains acteurs susceptibles de promouvoir et de soutenir le projet d'AMU ; or, ces personnes n'ont finalement pas participé aux délibérations du jury, ce qui n'aura probablement pas manqué de porter préjudice à la candidature de l'établissement.

Le VP Formation précise que la feuille de route sur laquelle s'est appuyé le dossier d'AMU, dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, sera réinvestie dans la perspective d'une candidature à l'obtention de financements issus du PIA 3 (troisième volet du Programme d'Investissements d'Avenir).



Mme Natouri salue l'émergence de cette réflexion menée par l'établissement quant à la possibilité d'établir de nouvelles modalités de gestion de la FTLV et de la FC. Elle demande pour quelle raison la création éventuelle d'une filiale prévue à cet effet n'a pas été envisagée indépendamment de l'AMI. Le VP Formation indique que la concrétisation de ce projet ne pouvait être menée à bien qu'à l'issue d'une étude d'opportunité approfondie, cette étude préalable constituant précisément l'objet de la candidature d'AMU à l'appel à manifestation d'intérêt. Par ailleurs, un succès à l'AMI aurait permis l'obtention de financements nationaux propres à couvrir une partie de la masse salariale nécessaire à la réalisation effective du projet. En tout état de cause, le VP Formation souligne les fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur les universités en matière de FTLV et de FC : ne faisant l'objet d'aucune dotation d'Etat, ces activités ne sauraient s'appuyer que sur les ressources propres associées. Les structures qui assurent la prise en charge de la FTLV et de la FC doivent donc être à même de garantir la production d'un chiffre d'affaires suffisant pour répondre aux exigences d'autofinancement de ces activités. Dans cette perspective, un changement de paradigme s'impose, quel que soit le modèle qui sera finalement retenu. S'arrêtant plus spécifiquement sur la structure de la société filiale, M. Carette rappelle que cette option est possible pour les universités. Le cadre juridique d'une telle opération doit cependant être défini avec précision, ce qui constituait l'objet même de l'étude proposée par AMU dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt. M. Carette ajoute que l'option d'externaliser certaines fonctions afférentes à la FTLV/FC ne sera envisagée que si elle apporte une réelle valeur ajoutée. Toutes les possibilités de réorganisation interne doivent être préalablement explorées et mises en œuvre.

4) Appel à Manifestation d'Intérêt « Insertion Professionnelle »

Le VP Formation signale la prochaine ouverture d'un appel à manifestation d'intérêt dédié à l'insertion professionnelle ; les étudiants de l'UFR ALLSH seront plus particulièrement concernés par celui-ci.

5) Groupe de travail Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants

Le VP Formation rappelle la perspective d'un prochain réajustement des textes de cadrage relatifs à l'EFEE (Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants) au sein d'AMU. Dans ce but, un groupe de travail dédié a vocation à amorcer une première réflexion.

III PRESENTATION

Le DAEU

M. Coudereau présente à la CFVU le DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires) (voir annexe).

Il insiste sur le fait que ce diplôme offre une importante voie de reconversion à des publics susceptibles d'être en rupture sociale ou en situation de détresse sanitaire (détenus, personnes hospitalisées...).

Mme Mouret sollicite la communication de quelques données statistiques relatives aux taux de réussite enregistrés pour le DAEU, diplôme qui concerne fréquemment des publics fragilisés. M. Coudereau distingue deux populations : parmi les détenus, 20 % des candidats obtiennent le diplôme ; parmi les non détenus, ce taux atteint 80 %. M. Carette précise quant à lui les chiffres concernant la population des demandeurs d'emploi, au sein de laquelle un taux de réussite de 56 % a été constaté en 2014/2015, ce taux s'étant élevé à 60 % pour 2015/2016.

Les parcours des lauréats du DAEU à l'issue de la diplômation sont ensuite évoqués.

M. Carette note que la plupart des titulaires du DAEU réalisent une poursuite d'études, le plus souvent dans des filières de DUT ou de BTS via le GRETA. Quant aux diplômés qui s'engagent vers une insertion professionnelle directe, il s'avère malaisé d'en assurer le suivi : une fois passée leur période de formation, ces personnes ne maintiennent en effet pas de contacts réguliers avec l'institution universitaire, et répondent peu aux enquêtes d'insertion professionnelle. M. Carette estime néanmoins que cette population gagnerait à être mieux accompagnée dans cette démarche d'insertion professionnelle ; il rappelle toutefois que les dispositifs à mettre en place dans cette perspective représentent un coût significatif.

Mme Natouri insiste sur l'importance de développer des partenariats accrus avec les acteurs locaux de la formation, qui sont susceptibles de faciliter grandement l'accompagnement des titulaires du DAEU, que ceux-ci intègrent le marché du travail ou qu'ils optent pour une poursuite d'études. Dans ce dernier cas, la conclusion de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation peut ouvrir de larges possibilités de financements permettant notamment une prise en charge des frais de formation. Mme Natouri note qu'une offre importante existe en matière de contrats d'apprentissage et de professionnalisation, offre qui n'est pas toujours pourvue, faute de candidats : ainsi, il est d'autant plus opportun que l'établissement se saisisse de ces dispositifs.

Pour ce qui est de l'accompagnement personnalisé des diplômés du DAEU vers l'emploi, M. Coudereau indique qu'AMU n'a à ce jour aucune structure spécifiquement dédiée à cet objectif, soulignant toutefois que toute initiative allant dans ce sens sera bienvenue. M. Carette précise que les actions locales mises en place dans cette perspective sont majoritairement prises en charge par la Région, au moyen notamment de l'attribution de subventions issues du PRF (Plan Régional de Formation).

M. Pasquinelli constate que les titulaires du DAEU sont peu représentés dans les filières de DUT déployées au sein d'AMU ; à cet égard, le VP Formation émet l'hypothèse que ces diplômés privilégient les cursus de BTS.

M. Cassuto note que, si le DAEU n'est pas inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), il est cependant intégré à la liste des formations accessibles au titre du CPF (Compte Personnel de Formation) au sein de la Région PACA. Cela prouve que les différents partenaires sociaux sont pleinement convaincus de la pertinence du DAEU en termes de qualification et d'insertion professionnelles. M. Cassuto observe par ailleurs que, si les



statistiques disponibles font état d'un faible taux d'insertion professionnelle directe après le DAEU, ce diplôme constitue néanmoins une excellente préparation aux concours de la filière sanitaire et sociale, filière actuellement déficitaire. En cela, le DAEU offre de réelles possibilités dans la perspective d'une entrée sur le marché du travail ; il permet d'ailleurs à l'établissement une perception de la taxe d'apprentissage.

A la demande de M. Pasquinelli, les modalités de constitution des équipes pédagogiques du DAEU sont ensuite explicitées. M. Coudereau indique que ces équipes sont composées à la fois d'enseignants-chercheurs d'AMU et d'enseignants du niveau secondaire.

Mme Almeras évoque le cas du DAEU délocalisé en centre pénitentiaire : elle souligne que les équipes pédagogiques ne comportent dans cette configuration aucun enseignant d'AMU, ce qui est problématique dans la mesure où le diplôme délivré *in fine* est dispensé par l'établissement. M. Coudereau indique que cette situation résulte du cadre conventionnel qui régit les actions conjointes d'AMU et du MENESR au sein des centres pénitentiaires : les postes budgétaires permettant la rémunération des personnels impliqués sont financés par le MENESR, qui implante des enseignants dans les centres pénitentiaires et coordonne leur action ; il n'est fait appel à des enseignants-chercheurs que pour certaines vacances répondant à des besoins ponctuels et ciblés sur certaines disciplines comme par exemple l'anglais. Prenant acte de ces explications, le VP Formation estime cependant nécessaire qu'AMU conserve un contrôle sur les modalités de validation et de délivrance du diplôme. M. Coudereau confirme que c'est bien le cas, notamment au travers des Responsables Locaux d'Enseignement (RLE) : ceux-ci font office de correspondants pédagogiques au sein des établissements pénitentiaires, et assurent un relais quant à l'encadrement de l'organisation des examens ; ils veillent également à la stricte application des modalités de contrôle des connaissances fixées par AMU au titre du DAEU.

S'interrogeant sur les aspects pédagogiques du DAEU, M. Koubiti demande quelques précisions sur les règles mises en œuvre relativement à la progression dans le cursus. Il demande notamment si le redoublement est possible, ce que confirme M. Coudereau : le redoublement est possible sur appréciation du jury d'examens.

Les projets d'enseignement à distance dans le cadre du DAEU sont ensuite brièvement discutés. M. Carette expose à cet égard les initiatives *Sonate* et *Pégase* (voir annexe), actuellement à l'élaboration en collaboration avec l'Université de Nice-Sophia Antipolis : la zone géographique de l'Afrique constitue la principale cible de ces projets. Etant elle-même responsable d'un master d'ergonomie, Mme Bonnardel propose de contribuer aux projets *Sonate* et *Pégase*.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Accès au master : capacités d'accueil et modalités d'analyse des candidatures

Le VP Formation rappelle le contexte légal et réglementaire qui détermine le présent point d'ordre du jour.

Dans le prolongement de la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, la DGESIP prévoit d'alimenter un portail d'information déclinant l'ensemble de l'offre de formation nationale de master. Dans cette perspective, il est enjoint aux établissements de renseigner dans le portail, au plus tard le 15 février 2017, les champs suivants :

- capacités d'accueil des formations ;
- dates de campagnes de recrutement ;
- licences conseillées pour l'accès à la formation ;
- modalités de recrutement dans la filière ;
- critères d'examen des dossiers ;
- sites d'enseignement.

Certaines de ces informations appellent une validation des instances des établissements, ce qui fonde le vote de ce jour.

Le VP Formation précise que les capacités d'accueil qui seront votées au titre de chaque formation seront globales pour l'ensemble de la filière, et devront ainsi tenir compte de la totalité des publics susceptibles de constituer la future cohorte (redoublants, étudiants internationaux, publics de formation initiale comme de formation continue...).

In fine, l'effectif d'inscrits au sein d'une formation ne pourra pas excéder la capacité d'accueil approuvée au titre de la filière : en l'état actuel des textes, et sous réserve de dispositions réglementaires ultérieures, la capacité d'accueil se comprend donc comme une valeur plafond.

M. Devred demande s'il sera possible de recruter un nombre d'étudiants se situant en deçà de la capacité d'accueil qui aura été fixée. Le VP Formation indique que, même si l'interprétation des textes reste à affiner, il semble que cette option soit envisageable. La loi associe en effet à la capacité d'accueil un examen du dossier de chaque candidat ou la réussite de celui-ci à un concours : ces dispositions suggèrent que le processus de recrutement croise le critère de la qualité académique intrinsèque des candidatures avec le plafond de la capacité d'accueil. Dès lors que la qualité d'un dossier est insuffisante, il semble donc loisible à l'établissement de refuser le candidat. Cela implique en toute logique qu'aucune obligation ne soit faite aux universités d'admettre dans une formation un candidat dont le dossier serait objectivement défaillant au regard des exigences pédagogiques fixées pour l'accès à la filière, et ce même si le plafond de la capacité d'accueil n'est pas saturé. Il importe toutefois de veiller, d'une part, à la définition de modalités objectives d'examen des dossiers, et d'autre part à une stricte égalité de traitement dans l'évaluation des candidatures. M. Granier émet quant à lui l'hypothèse qu'en cas de recours, le juge administratif se montrerait favorable au requérant. Le VP Formation rappelle qu'un décret d'application supplétif devrait en tout état de cause venir préciser ces interprétations, qui demeurent pour l'heure incertaines.



Le VP Formation souligne par ailleurs que les récentes dispositions légales prévoient un processus de sélection au niveau M1 pour l'ensemble des masters, excepté pour les filières de Droit et de Psychologie, pour lesquelles une période transitoire est possible. Ces filières pourront, si elles le souhaitent, continuer de pratiquer une sélection en M2 jusqu'à une date non fixée à ce jour, mais qui inclut en tout état de cause la campagne de recrutement des candidats pour 2017/2018. Au niveau d'AMU, le choix a été opéré de poursuivre pour l'heure la sélection au niveau M2 pour la filière Droit, ce qui explique que celle-ci soit absente des tableaux soumis au vote de ce jour ; en revanche, le master Psychologie instituera dès maintenant des capacités d'accueil au niveau M1.

Le VP Formation aborde la définition des critères d'appréciation des dossiers de candidature dans les différents masters d'AMU. Dans une optique d'harmonisation, un menu de critères valant pour tout l'établissement a été proposé aux composantes, les formations ayant pu puiser dans ce menu.

Enfin, le VP Formation rappelle qu'un étudiant se voyant refuser l'accès au master de son choix recevra du Recteur d'académie une proposition de poursuite d'études dans l'un des masters de son université d'origine ou de son académie, en cohérence avec son projet professionnel.

Mme Almeras précise que les documents soumis au vote prévoient une colonne destinée à recenser les mots-clefs associés à chaque mention de master : elle indique que ces mots-clefs doivent être issus d'un référentiel élaboré par le MENESR. Le champ correspondant aux mots-clefs n'a pas à être obligatoirement rempli dans le portail national des masters ; étant donné les délais contraints dans lesquels la DEVE a dû collecter auprès des composantes les informations à saisir dans ledit portail, la priorité a été donnée à l'enregistrement des éléments indispensables. Le VP Formation demande si les composantes qui le souhaitent ont néanmoins la possibilité de renseigner ces mots-clefs afin de les faire apparaître dans la plateforme ministérielle des masters. Mme Almeras craint que les échéances imposées par les instances nationales ne permettent pas cette souplesse, *a fortiori* dans la mesure où le format selon lequel le portail est alimenté s'avère extrêmement normé et rigide. Prenant acte de ces considérations, Mme Mouret alerte toutefois l'assemblée sur l'éventualité que les mots-clefs enregistrés dans la plateforme nationale, au-delà de leur simple affichage, soient également utilisés par un moteur de recherche susceptible d'être mis à disposition de l'utilisateur. Si tel est le cas, le fait de ne pas avoir renseigné le champ des mots-clefs portera atteinte à la visibilité de l'offre de formation d'AMU.

M. Koubiti demande si les critères d'appréciation des dossiers de candidature sont hiérarchisés. Le VP Formation indique que ce n'est pas le cas, l'ordre de présentation de ces critères dans les documents à voter n'étant donc nullement significatif. M. Koubiti note par ailleurs que certains desdits documents sont lacunaires quant au critère C8 (voir annexes) : en effet, ce critère appelle un développement et une explicitation qui n'ont pas été opérés. Le VP Formation confirme que ce complément doit être apporté ; il en est de même pour le critère C3.

Dans le prolongement des discussions menées lors de la CFVU du 1^{er} décembre 2016, Mme Mouret rappelle que les contraintes liées à la règle SVA ainsi qu'à l'utilisation d'E-Candidat conditionnent directement le bornage des campagnes de recrutement en master à afficher dans la plateforme nationale. Mme Mouret exprime son inquiétude relativement à cette situation, qu'elle juge problématique.

Le VP Formation développe la méthodologie adoptée pour la détermination des capacités d'accueil soumises au vote de ce jour. Proposées au titre des mentions de M1, ces capacités d'accueil ont été fixées en tenant compte de la moyenne des effectifs recensés dans chaque master au cours des trois dernières années.

M. Pedotti s'étonne de constater que, pour certaines formations, la capacité d'accueil fixée à l'entrée en M1 s'avère inférieure à la moyenne des effectifs des trois dernières années pour ce même M1. Il émet donc des réserves quant à cette méthode de calcul, qu'il juge potentiellement défavorable aux étudiants.

Précisant son propos, le VP Formation observe que, pour toutes les formations, la capacité d'accueil a été voulue supérieure à la moyenne des effectifs dénombrés sur les trois dernières années ; il est cependant à noter que ce dernier indicateur a pu, selon les filières, être défini sur la valeur de référence du niveau M1 ou sur celle du niveau M2. L'élément discriminant qui a orienté le choix de s'appuyer sur les effectifs moyens de M1, ou au contraire sur ceux de M2, a été la caractérisation du master comme sélectif ou non sélectif tel que défini par la DGESIP lors de l'élaboration de la liste nationale des mentions autorisées à instaurer un processus de recrutement en M2 (décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master). Avaient alors été identifiés comme sélectifs les masters au sein desquels l'effectif constaté en M1 était supérieur à l'effectif constaté en M2. C'est donc sur le fondement de cette qualification du master - sélectif ou non sélectif en M2 - que l'option a été retenue de définir la capacité d'accueil en M1 par rapport aux effectifs du M1, ou par rapport aux effectifs du M2.

Le mode opératoire décrit plus haut a été mené en tenant compte de l'ensemble des populations potentiellement constitutives de la cohorte à recruter.

Evolution en fonction des informations communiquées par la tutelle, cette méthodologie a bien évidemment suscité de nombreux ajustements et nécessité diverses navettes entre la DEVE et composantes : le VP Formation remercie à cet égard l'ensemble des acteurs qui ont dû travailler dans l'urgence.

Des modifications de dernière minute ont ponctué l'élaboration des documents soumis au vote : Mme Almeras et M. Collomp signalent donc à la CFVU la nature des derniers remaniements qui n'ont pu être portés à la connaissance de la Commission Formation en amont de la séance. Il est ajouté que certaines données figurant dans le tableau correspondant à l'UFR ALLSH devront être confirmées par la direction de l'UFR, à l'issue de la présente séance.

Mme Bonnardel note que la pratique actuelle de certains masters consiste, lors des recrutements en M2, à prévoir un nombre de places supérieur à l'effectif recensé en M1, le supplément de places ainsi dégagé ayant vocation à



garantir l'entrée directe en M2 de stagiaires de Formation Continue. Elle demande dans quelle mesure ce mode opératoire pourra perdurer dans la nouvelle organisation qui régit désormais l'accès au master. L'option ici décrite par Mme Bonnardel semble possible au VP Formation : en effet, les récentes dispositions législatives permettent de maîtriser les flux lors de l'accès à la première année de master ; les passerelles débouchant sur une entrée directe en M2 n'en sont pas moins opérantes, aucune capacité d'accueil en tant que telle n'étant associée à l'admission en master 2.

Compte tenu de ce cadre, M. Cecchini aborde la question de la ventilation des flux étudiants entre le M1 et le M2. Dans la mesure où la capacité d'accueil est fixée au niveau global de la mention de M1, il demande comment seront répartis les étudiants entre les divers parcours-types constitutifs de ladite mention au niveau M2. Rappelant que ces parcours-types sont susceptibles de donner lieu à des débouchés sensiblement différents, M. Cecchini insiste sur l'importance de permettre à l'étudiant de mener à bien un cursus en phase avec son projet professionnel. Le VP Formation indique que tout étudiant ayant validé le niveau M1 se verra proposer l'entrée dans un parcours-type de nature à lui ouvrir l'acquisition de compétences professionnelles : dans cette perspective, un accompagnement sera réalisé par les équipes pédagogiques, accompagnement qui visera une orientation active du candidat et une transition harmonieuse vers le choix du parcours-type de M2 adéquat.

Le VP Formation observe que la structuration des masters d'AMU privilégie l'existence d'un tronc commun en M1, la différenciation en spécialités - et ultérieurement en parcours-types - n'intervenant qu'en M2 : le fait de positionner la capacité d'accueil au niveau global de la mention de M1, et non au niveau de la spécialité ou du parcours-type de M2, devrait en toute logique conduire les composantes et les formations à ajuster leur fonctionnement. Abondant dans ce sens, M. Collomp confirme que ce cadre juridique imposera désormais une communication accrue, au sein d'une même mention, non seulement entre les responsables des différentes spécialités, mais également entre les acteurs de la formation initiale et ceux de la formation continue ; actuellement, ces diverses équipes travaillent parfois de façon étanche les unes par rapport aux autres, ce qui ne manquera pas de poser problème dans cette nouvelle configuration. M. Collomp insiste en outre sur l'opportunité de sensibiliser les présidents de Commissions Pédagogiques aux impacts découlant de leurs conclusions, eu égard à l'instauration de ces nouvelles modalités d'accès au master. Enfin, M. Collomp note que certains concours de recrutement enseignant ne sont pas ouverts tous les ans ; cela concerne notamment les CAPES et agrégation dans des disciplines telles que l'arabe, l'hébreu, le chinois ou encore le russe. Dans la mesure où la préparation à ces concours est intégrée au master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation), il s'agira de définir les capacités d'accueil dans ce master en réservant des quotas aux parcours correspondant aux disciplines susmentionnées. Les capacités d'accueil en master ayant vocation à être révisées annuellement, il serait souhaitable que l'établissement ait une vue précise des concours ouverts au titre de l'année à venir, afin de pouvoir anticiper les capacités d'accueil en fonction de ces facteurs.

M. Carette déplore l'obligation faite aux établissements de fixer des capacités d'accueil en master en intégrant aux dites capacités la totalité de l'effectif prévu pour la formation continue. Il rappelle en effet que certains contrats d'apprentissage sont conclus dans le courant de l'année universitaire ; cela conduit naturellement à des candidatures tardives, susceptibles d'intervenir au-delà de la campagne d'inscription. De même, un candidat visant une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) est fondé à solliciter à tout moment de l'année l'enregistrement de son inscription administrative en vue de se présenter devant un jury. Dans le cas du contrat d'apprentissage comme dans celui de la VAE, l'établissement est réglementairement tenu de donner suite aux demandes d'inscriptions qui sont formulées, sans considération du calendrier des campagnes de recrutement et d'inscription. Or, la borne finale de ces campagnes peut s'accompagner d'une saturation ou d'une quasi saturation de la capacité d'accueil de la formation : les demandes d'inscription relevant de la VAE ou du contrat d'apprentissage peuvent donc être amenées à intervenir en surnombre par rapport à la capacité d'accueil, laquelle s'apparente pourtant à une valeur plafond. Les cadres juridiques respectifs de l'accès au master d'une part, et de la formation continue d'autre part, peuvent ainsi s'avérer difficiles à concilier, voire totalement contradictoires.

Examinant les documents soumis au vote, M. Koubiti constate que, pour l'UFR Sciences, les dates d'ouverture des campagnes de recrutement ont été harmonisées pour les différents parcours d'une même mention ; en revanche, certaines dates de fermeture peuvent différer entre les parcours de M2 relevant d'une même mention de M1. Mme Mouret indique que l'UFR Sciences a souhaité harmoniser dans toute la mesure du possible les dates des recrutements dans l'ensemble des formations de master de la composante ; ce procédé permet en effet d'examiner de manière coordonnée et homogène l'ensemble des candidatures qui n'auront pas été retenues dans la filière de leur choix. Seuls les parcours internationaux et les parcours ouverts à l'apprentissage font l'objet de dates différenciées : même si les étudiants de ces parcours sont intégrés à la capacité d'accueil globale, le traitement de ces cohortes peut être assujéti à des modalités particulières inhérentes à la coopération transnationale qui préside au pilotage de la formation.

Dans la perspective du prochain Salon de l'Etudiant, Mme Natouri et M. Vigreux insistent sur la nécessité de communiquer le plus clairement possible auprès des visiteurs relativement à ces nouvelles modalités d'accès au master.

Avant qu'il soit procédé au vote, M. Pedotti tient à relayer la position des étudiants, dont la vigilance relativement à ce dossier ne doit pas être interprétée comme une quelconque hostilité à la mise en place d'une sélection en master ; la communauté étudiante souhaite toutefois veiller à ce que la mise en œuvre de cette réforme soit



réalisée dans des conditions de transparence propres à déboucher sur les effets bénéfiques escomptés. Complétant ce propos, M. Koubiti insiste sur le fait que le texte législatif ne fait à aucun moment référence à un processus de sélection, mais évoque des modalités de recrutement.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux modalités d'accès aux masters des composantes pour 2017/2018 (voir annexes).

Ce vote est opéré sous les réserves suivantes :

- Le contenu du fichier correspondant à l'UFR ALLSH a vocation à être confirmé par la composante ;
- Lorsque cela est nécessaire, les critères d'examen des dossiers C3 et C8 sont à expliciter dans les fichiers qui seront présentés au Conseil d'Administration pour validation finale.

2) Bilan biennal des diplômes en partenariat à l'international

Le VP Formation rappelle que la Charte dont AMU s'est dotée relativement aux diplômes en partenariat à l'international (DPI) prévoit une évaluation régulière de ces coopérations. Après avoir développé la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de cette évaluation, le VP Formation expose à la CFVU le bilan qui en découle (voir annexe).

Une discussion s'engage sur la base de cette présentation.

M. Collomp appelle de ses vœux l'élaboration d'un guide méthodologique à l'attention des porteurs de projets de DPI.

Les éléments de bilan dégagés mettent en lumière divers questionnements sur les aspects financiers associés aux DPI.

M. Collomp insiste sur le fait que les porteurs de projets doivent accorder une plus grande attention à l'équilibre des recettes et des dépenses, afin de produire des budgets et des bilans sincères, réalistes, et de nature à garantir la soutenabilité financière effective du DPI.

Un déficit financier annuel important a été enregistré pour le master Physique – Europhotonics : Mme Mouret indique que ce constat est imputable au fait que les coûts complets du partenariat ont été pris en considération, et non les seuls coûts directs.

Le VP Formation observe que la gestion d'un certain nombre de doubles diplômes repose sur la mise à disposition de fractions variables d'ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) destinées à assurer le secrétariat du partenariat : il est à noter qu'une telle pratique peut représenter une mobilisation importante de masse salariale. Mme Mouret précise que le secrétariat nécessaire à la gestion d'un DPI est en général assuré par l'agent même qui assure préalablement le secrétariat de la formation impliquée. Il s'agit donc d'un processus de mutualisation des moyens humains qui, s'il mobilise en effet de la masse salariale, n'implique cependant aucune embauche supplémentaire.

La coopération relative au master MGIM déployée par l'IAE a appelé une demande de précisions sur les frais de formation, qui semblent très élevés : ce montant correspond en fait aux frais de formation du diplôme d'établissement concerné par le partenariat.

M. Pasquinelli note que de nombreux DPI enregistrent un déséquilibre certain entre le nombre d'étudiants entrants et le nombre d'étudiants sortants : l'effectif des mobilités sortantes est en effet souvent significativement inférieur à celui des mobilités entrantes.

Confirmant ce propos, le VP Formation précise que ce constat est particulièrement prégnant au niveau M2. Un premier élément d'explication à cette situation peut résider dans la réglementation relative aux gratifications de stages : à cet égard, les mesures applicables sont celles qui sont en vigueur sur le territoire sur lequel le stage est réalisé. Ainsi, un étudiant effectuant son stage en France est éligible à la gratification, quel que soit l'Etat dont il est ressortissant ; à l'inverse, un étudiant français effectuant son stage à l'étranger ne recevra pas de gratification si la réglementation du pays d'accueil ne prévoit pas cette disposition. Dans la majorité des cas, l'année de M2 donne lieu à la réalisation d'un stage : les possibilités de gratification associées à un stage réalisé sur le sol français constituent probablement un facteur de nature à dissuader les étudiants nationaux d'engager une mobilité sortante à cette étape du cursus. Pour répondre à cette problématique, la mise en place de bourses de mobilité sortante est actuellement à l'étude, sur la base de crédits issus de la labellisation IDEX.

Mme Mouret ajoute qu'au sein de certaines écoles doctorales, le fait d'avoir été en mobilité sortante durant l'année de M2 constitue un handicap en vue de la poursuite éventuelle d'un doctorat : cela peut également freiner les projets de mobilité sortante durant l'année de M2.

Mme Fabbe-Costes aborde la question de l'adossement à la recherche des différents DPI. Elle note que la grille des critères d'évaluation des DPI s'articule avant tout sur des indicateurs en lien avec la formation : cette grille n'est donc pas nécessairement adaptée à tous les types de coopérations. En effet, une application stricte de ces critères peut conduire à l'évaluation négative de certains partenariats, alors même que ceux-ci présentent un intérêt indéniable pour l'établissement, notamment en termes de débouchés vers la recherche. Appuyant ce propos, Mme Mouret rappelle que certains DPI répertoriés en tant que tels constituent en fait la continuité pédagogique d'un accord qui se veut prioritairement orienté vers une coopération scientifique.

Mme Mouret note que la Charte AMU des DPI impose d'instituer un conseil de perfectionnement pour chaque DPI, et ce même si la coopération ne concerne qu'un nombre très restreint d'étudiants. Elle s'interroge sur l'opportunité



d'une telle mesure, *a fortiori* si la formation d'origine dispose elle-même d'un conseil de perfectionnement. Le VP Formation indique que cette obligation ne vaut que pour les diplômés conjoints.

Le bilan des DPI présenté en séance identifie une faiblesse relativement au suivi d'insertion professionnelle des étudiants étrangers. Mme Mouret indique que les enquêtes d'insertion professionnelle développées par l'OVE ne sont pas adaptées au suivi de ces populations, qui n'y répondent donc pas. Il convient de s'interroger sur l'opportunité d'élaborer un questionnaire d'insertion professionnelle spécifique aux étudiants étrangers, mais là encore, rien ne garantit que les taux de réponse permettront la production de données exploitables.

2) Diplômes en partenariat international

A) Licence/Master 1 Droit international et européen

Mme Rubio expose brièvement le projet de double diplôme impliquant AMU d'une part, et l'Université de Kent (Kent Law School Canterbury) au Royaume-Uni d'autre part. Ce partenariat a vocation à permettre la création d'une cohorte binationale unique, déployée sur quatre années universitaires consécutives (de la L1 au M1), durée au terme de laquelle les lauréats seront titulaires du master 1 de Droit international et européen d'AMU, ainsi que du *Bachelor of Laws* de l'Université de Kent. Complétant ce descriptif, M. Egéa ajoute qu'une possibilité de passerelle peut permettre à certains candidats d'intégrer le programme directement en troisième année.

Sur le fondement des conclusions de son expertise du dossier, Mme Rubio émet un avis favorable à ce partenariat.

Quelques interventions sont réalisées afin de solliciter des compléments d'information dans le dossier.

Le VP Formation note que l'effectif étudiant concerné par le partenariat doit être précisé : le chiffre de dix étudiants est avancé, mais il faut indiquer s'il s'agit de dix étudiants au total, ou de dix étudiants par établissement partenaire, ce qui impliquerait alors une cohorte binationale de vingt personnes.

Parmi les prérequis propres à rendre un candidat éligible au recrutement dans le double diplôme figure l'obtention du baccalauréat *avec mention* : M. Collomp note la nécessité de préciser de quelle mention il s'agit.

M. Collomp souhaite par ailleurs que le dossier indique la fréquence des recrutements étudiants prévus au titre de ce partenariat : à cet égard, la périodicité annuelle ou biennale n'est pas expressément signifiée. Enfin, M. Collomp sollicite quelques clarifications relativement à l'annexe financière, concernant notamment les coûts éventuellement induits pour AMU, ainsi que le régime financier qui préside à l'inscription des étudiants.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au projet de double diplôme impliquant, d'une part, la licence/master 1 de Droit international et européen au titre d'AMU, et d'autre part l'Université de Kent (Kent Law School Canterbury) au Royaume-Uni.

Cet avis est émis sous réserve que les compléments suivants soient apportés au dossier :

- L'effectif étudiant concerné par le partenariat doit être précisé (effectif total, et effectifs respectifs de chaque établissement partenaire) ;
- La mention exigée au baccalauréat pour rendre la candidature éligible devra être indiquée ;
- La périodicité des recrutements étudiants (recrutements annuels ou biennaux) doit être mentionnée ;
- L'annexe financière doit être clarifiée, concernant notamment les coûts éventuellement induits pour AMU, ainsi que le régime financier qui encadre l'inscription des étudiants.

B) Master Matériaux

Le VP Formation présente le projet de diplôme conjoint impliquant, au titre d'AMU, le master mention *Matériaux – spécialité Matériaux pour le stockage et la conversion de l'énergie (MESc)* – parcours *Chemical NanoEngineering (CNE)*. Les partenaires sont l'Université Roma Tor Vergata (Italie), ainsi que la Wrocław University of Technology (Pologne).

Mme Almeras fait part à la CFVU des conclusions favorables de M. Cassuto, rapporteur pour ce projet de coopération.

Mme Mouret indique que le développement de ce partenariat s'inscrit dans un thème très porteur en termes d'innovation scientifique.

Le VP Formation précise l'articulation de ce diplôme conjoint avec l'offre de formation d'AMU : la création du parcours CNE est prévue pour 2017/2018. Celui-ci devrait présenter un fort taux de mutualisation d'enseignements avec la filière MESc déjà existante. Une candidature Erasmus est en cours au titre du parcours CNE, candidature qui devrait permettre d'obtenir des financements substantiels bénéficiant de fait tout à la fois au parcours CNE et à la filière MESc.

Dans la mesure où le parcours CNE n'existe pas à ce jour dans l'offre de formation de l'établissement, le VP Formation indique que ledit parcours a vocation à être créé dans la stricte perspective de l'obtention des fonds Erasmus ; la création effective du CNE sera donc conditionnée à l'acquisition des crédits européens. Mme Mouret confirme ce propos.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au projet de diplôme conjoint impliquant, au titre d'AMU, le master mention *Matériaux – spécialité Matériaux pour le stockage et la conversion de l'énergie (MESc)* – parcours *Chemical*



NanoEngineering (CNE). Les partenaires sont l'Université Roma Tor Vergata (Italie), ainsi que la Wrocław University of Technology (Pologne).

3) Appel à candidature PEP : actualisation

Le VP Formation présente la liste des modifications proposées au titre de l'appel à candidature relatif à la PEP (Prime d'Engagement Pédagogique) (voir annexe). Il précise que ces ajustements visent à affiner et à rendre plus objectives les modalités d'appréciation des dossiers. Pour ce faire, la procédure d'examen des candidatures fera désormais intervenir le CIPE.

Comme antérieurement, l'expertise des dossiers s'appuiera sur le référentiel des compétences pédagogiques universitaires d'AMU : ce référentiel, tout en conservant sa structuration initiale, devrait cependant être optimisé en associant à chaque compétence une échelle de niveaux. Mme Demeester indique que le référentiel a en effet vocation à être perfectionné au moyen d'une ingénierie pédagogique qui établit une correspondance entre des critères d'une part, et des indicateurs d'autre part ; la méthodologie adoptée traitera donc les compétences du référentiel comme des critères, les niveaux associés fonctionnant quant à eux comme des indicateurs.

Le VP Formation indique que, en marge de la validation de l'appel à candidature PEP *stricto sensu*, le référentiel AMU des compétences pédagogiques universitaires sera actualisé devant les instances compétentes de l'établissement.

Diverses suggestions sont formulées par l'assemblée relativement à la rédaction de l'appel à candidature PEP.

Dans le deuxième alinéa de la section intitulée *Définition et périmètre*, le VP Formation propose de substituer le terme *significatif* au vocable *remarquable*.

M. Granier observe que le troisième alinéa de la section *Critères et Modalités d'attribution* convoque la notion de renouvellement, ce qui laisse entendre qu'une prime déjà accordée pourrait être prolongée en l'état sur la base d'une première attribution. Or, le but de cette mention dans l'appel à candidature est précisément d'insister sur le fait que c'est bien la présentation d'un nouveau dossier qui conditionne l'obtention d'une éventuelle PEP supplémentaire par toute personne ayant déjà bénéficié du dispositif. Dans ce même passage, M. Collomp sollicite le remplacement du terme *proposition* par le terme *soumission*. Compte tenu des diverses remarques relatives à cet alinéa, la phrase suivante n'est pas retenue : *Elle peut être renouvelée sur proposition d'un nouveau dossier*. En remplacement de cette phrase, B. Adloff propose la formulation suivante : *Toute nouvelle demande est subordonnée à la soumission d'un nouveau dossier*.

Enfin, dans l'optique d'une plus grande fluidité, M. Collomp souhaite une ponctuation plus harmonieuse dans le libellé de la section *Evaluation*.

En réponse à la question de Mme Gori, le VP Formation confirme que la PEP est cumulable avec la prime de responsabilité pédagogique ainsi qu'avec les équivalences de service.

Vote

Sur la base des propositions d'ajustements de l'appel à candidature relatif à la PEP exposées en annexe au présent procès-verbal, la CFVU émet un avis favorable à l'unanimité.

Cet avis est prononcé sous les réserves suivantes quant au contenu de l'appel à candidature susmentionné :

- Dans le deuxième alinéa de la section intitulée *Définition et périmètre*, le terme *significatif* remplace le vocable *remarquable* ;
- Dans le troisième alinéa de la section *Critères et Modalités d'attribution*, la phrase : *Elle peut être renouvelée sur proposition d'un nouveau dossier* est remplacée par la mention suivante : *Toute nouvelle demande est subordonnée à la soumission d'un nouveau dossier* ;
- Une ponctuation plus fluide est établie dans le libellé de la section *Evaluation*.

4) Césure : révision du cadrage

Le VP Formation expose les ajustements du cadrage relatif à la césure proposés au vote (voir annexe).

Il évoque le cas du doctorat, indiquant qu'AMU a questionné la DGESIP quant à une éventuelle mise en œuvre de la césure dans le cadre de ce diplôme : ces échanges entre l'établissement et la tutelle ne sont pas finalisés. Aussi, l'actualisation du cadrage qui sera discutée ce jour ne concernera pas le doctorat, et la section 1) du présent texte indiquera qu'AMU met en œuvre la césure pour les seuls cursus de diplômes d'Etat et diplômes nationaux *de Licence et de Master*. Une fois recueillies les orientations précises de la DGESIP, les modalités de mise en œuvre de la césure en doctorat seront fixées à la faveur d'un cadre spécifique ; les textes régissant l'application de la césure aux titres respectifs de la licence et du master d'une part, et du doctorat d'autre part, devraient finalement être consolidés en un cadrage unique.

M. Vigreux fournit quelques chiffres recensés lors des deux récentes campagnes de demande de départ en césure. Une première campagne organisée avant l'été 2016, pour un départ en césure en septembre suivant, avait totalisé cinquante-sept candidatures, dont trente-deux avaient reçu un avis favorable. Les avis défavorables qui avaient été émis étaient essentiellement consécutifs à des dossiers incomplets ; il s'agissait notamment de dossiers ne comportant pas l'avis du responsable de formation, avis pourtant requis pour toute demande de césure. La deuxième campagne s'est tenue en automne 2016 en vue d'un départ en césure en janvier 2017 : un nombre de candidatures très inférieur a alors été constaté, puisque cette deuxième session n'a permis d'enregistrer que huit dossiers. Cette situation peut être en partie attribuée au fait que la publicité relative à cette deuxième campagne a coïncidé avec la période de congé estival des étudiants, lesquels auraient donc été moins sensibles à cette communication. M. Pedotti estime pour sa part que la diminution du nombre des candidatures lors de la campagne



d'automne 2016 résulte plutôt d'un engouement moindre des étudiants dans la perspective d'un départ en césure en janvier 2017, soit en cours d'année universitaire.

Le VP Formation rappelle que tout départ en césure s'associe à un contrat pédagogique détaillant notamment les modalités du lien pédagogique constant qui doit être maintenu entre l'étudiant et l'équipe enseignante. Le formulaire type servant de base à l'établissement des contrats pédagogiques devra donc prévoir une déclinaison précise de la forme que prendra cet accompagnement ; pour en fonder l'opposabilité, il est en effet indispensable que ce type de dispositions soit formalisé à la faveur d'une démarche contractuelle expresse.

M. Koubiti attire l'attention de l'assemblée sur la nécessité de communiquer au plus tôt aux étudiants les dates précises des campagnes de traitement des demandes de césure : il demande quand la planification de ces opérations sera stabilisée. Mme Guittet-Durand note que, si les dates exactes des campagnes sont susceptibles de légers ajustements d'une année à l'autre, les créneaux desdites campagnes demeureront cependant similaires. Ainsi, une session au printemps et une session à l'automne ont vocation à être organisées chaque année, ces sessions étant respectivement dédiées aux départs en césure au premier semestre d'une part, et au second semestre d'autre part. Il est d'ores et déjà possible de fournir ces informations aux étudiants afin que ceux-ci puissent élaborer sereinement leur projet, dans l'attente d'une diffusion des calendriers précis.

Mme Bonnardel observe que l'introduction d'un processus de recrutement à l'entrée en master complique l'élaboration du calendrier concernant les demandes de césure formulées au titre de l'année universitaire précédant le M1. En effet, la sous-commission statuant sur la demande de césure se tient avant la publication des listes de candidats admis en M1. Le VP Formation indique que, dans un tel cas de figure, un avis favorable relatif à une demande de césure sera rendu sous réserve que l'étudiant soit accepté dans une formation de master qu'il intégrera de manière effective à l'issue de sa césure.

M. Collomp souligne l'opportunité d'indiquer expressément, dans la section 2) du cadrage, que la campagne se déroulant au printemps est organisée dans la perspective d'un départ en césure au semestre impair ou aux deux semestres consécutifs (impair et pair) de l'année universitaire *suivante*.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux ajustements du cadrage relatif à la mise en œuvre d'une période de césure au sein d'AMU ; les modifications du texte recevant cet avis favorable sont présentées en annexe au présent procès-verbal.

L'avis susmentionné est émis sous les réserves suivantes :

- La première phrase de la section 1) du texte indiquera qu'AMU *met en œuvre la césure pour tous les cursus de diplômes d'Etat et diplômes nationaux de Licence et de Master, à l'exclusion de la première année commune aux études de santé (PACES)* ; concernant le doctorat, les modalités de mise en œuvre de la césure seront définies ultérieurement ;
- La section 2) du cadrage indiquera expressément que la campagne de candidature se déroulant au printemps est organisée dans la perspective d'un *départ en césure au semestre impair ou aux deux semestres consécutifs (impair et pair) de l'année universitaire suivante*.

5) Comité de Suivi et de Relecture : présentation de la méthodologie pour relecture des fiches AOF

M. Collomp présente la méthodologie ainsi que le calendrier retenus dans le cadre des futurs travaux du Comité de Suivi et de Relecture (voir annexe).

Il note que la planification des réunions a été souhaitée la plus équilibrée possible, en tenant compte autant que faire se peut des contraintes de fonctionnement des composantes ; les calendriers des congés ont été pris en considération, mais ce paramètre n'a pas pu systématiquement présider à l'organisation des sessions ; une alternance entre les sites aixois et marseillais a été recherchée.

A la demande de Mme Mouret, des clarifications sont établies quant à l'articulation des calendriers respectifs de la restitution des fiches AOF d'une part, et de la validation de la partie haute de l'offre de formation d'autre part.

Afin d'amorcer ces travaux dans les meilleurs délais, Mme Almeras indique que les fiches AOF types vont être adressées aux composantes dès maintenant ; elles seront accompagnées d'un guide d'aide à la rédaction.

Le format selon lequel les fiches AOF doivent être renseignées est ensuite discuté.

Mme Almeras observe qu'il n'existe à cet égard aucune recommandation nationale.

Mme Mouret indique que la position de certaines universités a consisté à limiter rigoureusement le volume des fiches à quatre pages, une fois ces fiches entièrement complétées : particulièrement contraint et réduit, ce format s'est avéré très problématique pour les équipes pédagogiques.

Le VP Formation estime opportun, quelle que soit la norme qui sera adoptée pour l'élaboration des fiches AOF, d'en contenir le volume en cantonnant les informations renseignées au strict champ de ce qui est expressément attendu. Par exemple, la déclinaison de l'équipe pédagogique de la filière comportera un descriptif quantitatif et qualitatif de l'effectif (nombre, statut, section CNU de rattachement...), mais une liste nominative des intervenants ne semble pas indispensable.

S'appuyant sur un modèle type de fiche AOF antérieurement communiqué, M. Granier note que la notion de compétence n'était pas nécessairement convoquée dans cette première version : il s'en étonne, et demande si les



fiches qui seront finalement à remplir comporteront ce champ. Le VP Formation indique qu'aucune recommandation nationale ne semble là encore avoir été émise.

M. Granier sollicite quelques précisions quant au référencement des formations dispensées en langue étrangère. Il demande notamment comment doit être qualifiée une formation délivrée pour moitié en français et pour moitié en anglais. Mme Almeras précise qu'il ne s'agit pas d'établir une liste des filières réalisées en langue étrangère, mais seulement d'indiquer le pourcentage d'enseignements effectués en langue étrangère au niveau de tel ou tel parcours-type. Mme Mouret observe que le fait de fournir cette information suppose que les maquettes de la formation auront été préalablement finalisées, ce qui n'est manifestement pas le cas à ce stade des opérations : la réflexion actuelle des équipes est en effet centrée sur la structuration de la partie haute de l'offre de formation. Le VP Formation indique que seules les informations disponibles seront portées dans les fiches AOF.

V — VIE ETUDIANTE

En préambule à ce chapitre, le VP Formation informe la CFVU que le vote des enveloppes issues du FSDIE au bénéfice des associations étudiantes est différé.

1) Projets FSDIE

Mme Lamouroux présente brièvement les conclusions de la commission FSDIE projets du 8 décembre 2016. Elle en précise le contexte, rappelant que cette commission a été principalement dédiée au subventionnement des initiatives qui seront déployées dans le cadre du prochain *Printemps des Associations*. Instituée sur préconisation du COVE (Comité d'Orientation de la Vie Etudiante), cette manifestation vise une animation des campus par les associations étudiantes d'AMU durant une période d'un mois. A cette fin, les associations impliquées peuvent bénéficier de financements, financements dont les modalités d'attribution ont évolué. Antérieurement, à partir de l'allocation d'une enveloppe globale, les associations candidates présentaient leur projet auprès de leur BVE (Bureau de la Vie Etudiante) de rattachement. Pour cette année, le choix a été fait de mobiliser le FSDIE pour soutenir les projets associatifs qui contribueront à l'animation des campus dans le cadre du *Printemps des Associations*. Le financement sur la base d'une enveloppe allouée est désormais caduc. Dans la perspective d'attribuer les crédits issus du FSDIE, un appel à projets a été lancé, et la commission FSDIE projets du 8 décembre 2016 a conclu aux propositions de financement annexées au présent procès-verbal.

Dans le prolongement de cet exposé, M. Pedotti commente succinctement les projets retenus. Il ajoute que, dans le cadre du *Printemps des Associations*, lesdites associations peuvent réaliser des animations sur des campus d'AMU autres que leur seul campus de rattachement : la commission FSDIE a d'ailleurs vivement privilégié les initiatives transverses de nature à établir des liens et des échanges plus étroits entre les différents sites universitaires.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, M. Koubiti s'étonne que l'un des projets retenus ait vu sa réalisation finalisée durant l'année civile 2016. Cela semble en effet incohérent, dans la mesure où la commission FSDIE a vocation à émettre des propositions de financement prospectives, concernant des projets à réaliser ; cela vaut tout particulièrement pour cette session qui se veut préparatoire au *Printemps des Associations* 2017. Mme Delorge indique que la subvention évoquée par M. Koubiti résulte de la régularisation d'une erreur matérielle antérieure : l'attribution du financement n'avait pas été formellement actée ; cette opération est cependant indispensable pour finaliser le paiement, ce qui explique cet ajout au vote de ce jour, bien que le projet ait déjà été mené à bien.

Evoquant le projet de voyage pédagogique à Paris n° 2016-2017/064, M. Grau s'interroge sur l'opportunité de financer ce type d'événement. Mme Lamouroux précise que ce voyage présente une importante dimension citoyenne, et ne s'apparente nullement à une démarche récréative : il doit en effet permettre aux étudiants la visite d'institutions politiques nationales majeures, telles que l'Assemblée Nationale ou le Sénat. M. Pedotti ajoute qu'une telle initiative ne saurait être engagée individuellement par les étudiants, ce qui a incité la commission FSDIE à soutenir ce projet, qui a été jugé pertinent et formateur.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les propositions de financements de la commission FSDIE pour projets étudiants du 8 décembre 2016 (voir annexe).



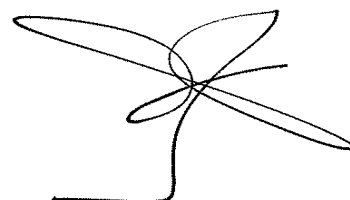
2) Bilan Rendez-vous Santé Bien-Etre

M. Gantou expose le bilan des *Rendez-vous Santé Bien-Etre (RSBE)*, manifestation organisée annuellement à destination des étudiants, dans la perspective d'actions de prévention, de dépistage et de sensibilisation à divers enjeux de santé publique.

Mme Creff insiste sur l'opportunité d'approfondir la collaboration avec le SIUMPPS (Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) dans l'optique des prochaines éditions des RSBE.

L'ordre du jour étant épuisé, le VP Formation lève la séance à 18h12.

Thierry PAUL, Vice-président Formation



DIPLÔME D'ACCES AUX ETUDES UNIVERSITAIRES (DAEU)

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE: JP COUDEREAU

DAEU EN QUELQUES MOTS ...

arrêté du 3 Août 1994

- > **DIPLÔME NATIONAL DE NIVEAU IV**
 - . candidats relevant de la Formation Continue
 - . non titulaires d'un Bac ou d'un titre admis en dispense

- > **DIPLÔME DE LA SECONDE CHANCE**

- > **VOIE D'ACCES à une réussite personnelle, formative et professionnelle**

- > **DEBOUCHES**
 - . universités
 - . préparation aux concours de la fonction Publique
 - . organismes de formation professionnelle (Cnam, Afpa, Instituts en Soins Infirmiers, de Carrières Sociales...)

Place de la formation dans la carte régionale

- **DAEU répond à une double nécessité :**
 - > **besoin du territoire PACA avec forte demande sociale**
 - > **carence formative**

- . **Forte demande de la région pour DES FORMATIONS DE NIVEAU IV**

- . **AMU est l'Université la plus fortement représentée (effectifs, sites)**
 - > **400 stagiaires/an**
 - > **7 sites universitaires (Marseille x 2, Aix, Martigues, Arles, Aubagne, Gap)**
 - > **7 Centres pénitentiaires (Marseille, Aix, Arles, Salon, Tarascon, Digne, Gap)**

Place de la formation dans la carte régionale

Synergie avec les acteurs du Territoire :

- Travail d'identification et de sensibilisation des acteurs du territoire
- Maillage territorial (AMU, Région, OPCA, Acteurs du territoire de l'Emploi et de l'Insertion)
- Constat : augmentation du nombre de prescriptions par les partenaires
- La Région PACA soutient financièrement ce diplôme sous forme d'une convention dans le cadre du PRF

Programme...

Durée de la formation : 320 heures

- **DAEU A « Littéraire »**
- **DAEU B « Scientifique »**
- **Spécificités AMU :**
 - > **DAEU Intensif (Aix-en Provence, Gap)**
 - > **DAEU au sein des Centres Pénitentiaires**
 - > **accompagnement personnalisé : assistante sociale, accompagnement psycho-social**

Une remise à niveau de 24h est proposée à chaque stagiaire

Sélection des candidats : tests de français, mathématiques et entretien individuel

DAEU A « Littéraire »

2 matières obligatoires (100 heures) : Anglais, Français

2 matières optionnelles (60 heures) : Histoire, Géographie, Mathématiques appliquées aux Sciences Humaines, Sciences Sanitaires et Sociales, Sciences de la Vie et de la Terre, Sociologie et management des Organisations, Méthodologie Conduite et Gestion de Projet, Sciences de la Nature et de la Vie, Comptabilité et Gestion, Sciences Economiques, Mathématiques

DAEU B « Scientifique »

2 matières obligatoires (100 heures) : Français, Mathématiques

2 matières optionnelles (60 heures) : Physique, Sciences de la Nature et de la Vie, Chimie, Anglais, Sciences de la Nature et de la Terre, Sociologie et Management des Organisations, Management Conduite et Gestion de Projet

Calcul de la note dans chaque matière

L'évaluation...

**Contrôle
continu**

Partiel 1 (coef. 1)
Partiel 2 (coef. 1)
Devoirs (coef. 1)

**Examen
final**

Note (coef. 3)

Les devoirs seront au minimum au nombre de 3 ils sont donnés toute l'année.

Projets en cours...

- **ANR SONATE : création d'un DAEU à distance en partenariat avec plusieurs universités (Nice, Paris 13, Lorraine)**
- **Amélioration d'un logiciel d'enseignement à distance dédié au DAEU (Logiciel Pégase)**
- **Quota de places pour des malades atteints d'affections de longues durées (travail avec le chargé de mission « égalité des chances »)**

Témoignage...

EVA, 30 ans

Vient d'obtenir un Master de « Psychologie Clinique et Psychopathologie », 5 années après avoir passé un DAEU

➤ **qu'est ce qui vous a poussé à vous inscrire au DAEU?**

« j'ai toujours voulu faire psycho mais plus jeune, je n'étais pas très bonne à l'école. J'ai obtenu un BEP secrétariat, sans grande conviction. Je n'ai pas continué dans cette voie puisqu'après mon BEP, j'étais fille au pair en Irlande avant de devenir caissière dans un supermarché. Mais j'avais d'autres aspirations. Le DAEU m'a permis de prendre une revanche sur la vie, en me donnant une seconde chance »

Témoignage ... suite

➤ Retourner en cours n'a pas dû être évident?

*« Je n'aurai pas pu me réinscrire au lycée pour passer un bac classique. Il y a trop de matières, c'est très difficile. Le **DAEU** est beaucoup plus **accessible**. Les cours durent 8 mois et se résument à 4 matières »*

➤ Quels conseil donneriez-vous à ceux qui voudraient suivre votre voie?

*« Qu'il est toujours possible de se relever après un accident de parcours. L'échec scolaire n'est pas une fatalité. Le **DAEU** peut permettre de réaliser un rêve, **une nouvelle vie**. Il fait être très motivé et savoir pourquoi on le fait ».*

MERCI DE VOTRE ATTENTION...

| Composante | Domaine | Type Diplôme | Mention | Capacité d'accueil | Campagne de recrutement | | Mentions de licence conseillées (5 maximum) | Modalités d'accès au Master | | | | Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8) | Mots clés | Sites d'enseignement | Lien hypertexte ROF |
|------------|-----------|--------------|---|--------------------|--|--|---|--|------------------------------|----------------|---------------|--|-----------|---|--|
| | | | | | Date d'ouverture | Date de fermeture | | Dossier | Entretien | Epreuve écrite | Epreuve orale | | | | |
| ALLSH | ALL | Master 1 | Arts | 160 | 01/02/2017 | 02/05/2017 | Licences Arts du spectacle, arts plastiques, musique + Ecoles d'Arts | X | X | | | C1 : Parcours et résultats académiques antérieurs C2 : Expérience professionnelle /stage C3 : Certifications (à préciser) C4 : Projet professionnel C5 : Mobilité internationale antérieure C6 : Compétences acquises hors parcours académiques C7 : Résultats aux épreuves d'accès en M1 C8 : Autres (à préciser) | | Site Schuman, Site Saint Charles | http://formations.univ-amu.fr/MESHAR.html |
| ALLSH | ALL | Master 1 | Langues et cultures étrangères : Aire culturelle arabe, musulmane et hamito-sémitique | 50 | 9 mai 2017-dépôt dossier | 5 juin 2017 Convocation à l'entretien: 19 juin 2017 | Licence LLCER de l'Aire Licence Histoire Licence LSH Cursus Tourisme | X | 26-27 juin 2017 | | | C1 : Parcours et résultats académiques antérieurs C4 : Projet professionnel C2 : Expérience professionnelle /stage | | Schuman | http://formations.univ-amu.fr/MESHAM.html |
| ALLSH | ALL | Master 1 | Langues et cultures étrangères : Aire culturelle asiatique | 25 | 01/05/2017 | 12/06/2017 | LLCER chinois, japonais, coréen;histoire, anthropologie;sociologie;géographie | X | Optionnel | | | C1 (niveau de langue asiatique pratiquée), C2, , C5, C6, C8 (projet de recherche envisagé) | | Schuman | http://formations.univ-amu.fr/MESHAS.html |
| ALLSH | ALL | Master 1 | Langues et cultures étrangères : Aire culturelle du monde anglophone | 70 | 01/06/2017 ? | 15/09/2017 ? | LLCER, Trilingues, Lettres et langues | X | | | | C1, C4, C5 | | Faculté des lettres, site Schuman | http://formations.univ-amu.fr/MESHAG.html |
| ALLSH | ALL | Master 1 | Langues et cultures étrangères : Aire culturelle romane | 40 | ? | ? | LLCER, Trilingues, Lettres et langues | X | | | | C1, C4, C5 | | Schuman | http://formations.univ-amu.fr/MESHRO.html |
| ALLSH | ALL | Master 1 | Langues et cultures étrangères : Aire culturelle slave | 20 | ? | ? | LLCER, Trilingues, Lettres et langues | X | | | | C1, C4, C5 | | Schuman | http://formations.univ-amu.fr/MESHSL.html |
| ALLSH | ALL | Master 1 | Langues et cultures étrangères : Aire interculturelle Franco-allemande | 40 | ? | ? | LLCER, Trilingues, Lettres et langues | X | | | | C1, C4, C5 | | Schuman | http://formations.univ-amu.fr/MESHFA.html |
| ALLSH | ALL | Master 1 | Langues Etrangères Appliquées (LEA) | 90 | 31/03/2017 | 31/05/2017 | Licence LEA, Administration économique et sociale,Droit, Economie et gestion, sciences politiques | X | X | X | | C1,C2,C4,C5,C8 (Admission en Master 2 parcours PME Export soumise au respect des critères fixés par le CFA/ FORMASUP: obtention d'un contrat avec une entreprise d'accueil et signature par le candidat d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ; niveau de langues (anglais et langue B) évalué sur dossier (résultats) et sur épreuve de langues réalisé lors des épreuves de sélection) | | Schuman | http://formations.univ-amu.fr/MESHLE.html |
| ALLSH | ALL | Master 1 | Lettres | 85 | ? | ? | Licence lettres | X | | | | C1, C4 | | Schuman | http://formations.univ-amu.fr/MESHLT.html |
| ALLSH | ALL | Master 1 | Négociation internationale et interculturelle | 40 | 31/03/2017 | 31/05/2017 | LLCE, LEA, Sciences de l'homme, Anthropologie, Ethnologie | X | X | X | | C1 (niveau de langue de l'aire culturelle choisie, niveau d'anglais et pour les étudiants étrangers niveau de français),C2,C3, C4,C5,C6,C7 | | Aix en Provence | http://formations.univ-amu.fr/MESHNE.html |
| ALLSH | ALL / SHS | Master 1 | Sciences du langage Spé. FLE : 35 Spé THELITEX : 60 | 95 | ? | ? | Sciences du langage - Lettres- LLCER - Sociologie - Anthropologie - Psychologie | X | | | | C1, C2, C3 (certification de compétence en langue française pour les candidats non francophones), C4, C5, C6 | | Shuman ALLSH - LPL | http://formations.univ-amu.fr/MESHLA.html http://thelitex.hypotheses.org/ |
| ALLSH | ALL | Master 1 | Traduction | 40 | 31/03/2017 | 31/05/2017 | Licence LEA, licences LLCER | X | X | X | | C1 (niveau de langue de l'aire culturelle choisie, niveau d'anglais et pour les étudiants étrangers niveau de français),C2,C3 , C4,C5,C6,C7 | | Aix en Provence | http://formations.univ-amu.fr/MESHTR.html |
| ALLSH | SHS | Master 1 | Anthropologie 35 pour anthro. Sociale et culturelle 15 pour langues, cultures, sociétés d'Asie 30 pour métiers du développement durable | 80 | 01/04/2017 | 30/06/2017 | anthropologie - ethnologie - sciences humaines et sociales | x | | | | C1 -C2 -C4 + C3(TOFEL)pour le parcours anthropologie des dynamiques sociales et du développement (parcours Europe) C5 -C6 | | Aix en Provence | http://formations.univ-amu.fr/MESHAN.html |
| ALLSH | SHS | Master 1 | Archéologie et Histoire de l'Art Spécialités 1*, 2*, 4* et 5*: 25 étudiants par spécialité, soit 100 ; spécialité 3 (MoMarch) : 8 en M1, 8 en M2 ; Master professionnel Patrimoine : 15 | 123 | Spécialités 1, 2, 4 et 5 : non spécifié ; Spécialité 3 (MoMarch) : 15 février 2017 ; Spécialité 6 (Patrimoine) 1er mars 2017 | Spécialités 1, 2, 4 et 5 : non spécifié ; Spécialité 3 (MoMarch) : 30 mars 2017 ; Spécialité 6 (Patrimoine) 30 mars 2017 | Spécialités 1-5 : Histoire de l'art et archéologie ; Spécialité 6 (master pro patrimoine) : Histoire de l'art et archéologie , Histoire | Spécialités 3 (MoMarch) et 6 (Master professionnel patrimoine) : oui | Spécialité 3 (MoMarch) : oui | | | Spécialité 3 (MoMarch) : C1, C2, C4 : examen sur dossier individuel ; C3 : pour les candidats souhaitant s'orienter vers les activités sous-marines : Niveau 1 plongée loisir CMAS ou 1 étoile PADI ; C6 : expérience de la pratique de l'archéologie de terrain terrestre et/ou maritime le cas échéant. Spécialité 6 (Master pro patrimoine) : C1, C2, C4, C6, | | MMSH (archéologie), Schuman (histoire de l'art) : bâtiment Egger (à titre provisoire : site de Ruocco). Spécialité 6 (Master pro patrimoine) : Antenne d'Arles. Spécialité 4 : autres lieux /DRASSM | http://formations.univ-amu.fr/MESHAA.html |
| ALLSH | SHS | Master 1 | Education et formation | 100 | 01/06/2017 | 15/09/2017 | Sciences de L'éducation - Psychologie- Sociologie | X | | | | C1 -C2 -C4 | | Aix (FI) Lambesc (FC) | http://formations.univ-amu.fr/MESHEF.html |

| Composante | Domaine | Type Diplôme | Mention | Capacité d'accueil | Campagne de recrutement | | Mentions de licence conseillées (5 maximum) | Modalités d'accès au Master | | | | Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8) | Mots clés | Sites d'enseignement | Lien hypertexte ROF |
|------------|---------|--------------|-----------------------|--|--|--|--|-----------------------------|-----------|----------------|---------------|--|-----------|---|---|
| | | | | | Date d'ouverture | Date de fermeture | | Dossier | Entretien | Epreuve écrite | Epreuve orale | | | | |
| ALLSH | SHS | Master 1 | Ergologie | 40 | 31/03/2017 | 31/05/2017 | Licence de sociologie, sciences économiques, philosophie, sciences et humanités, psychologie | X | | | | C1, C2, C4, C6, C7 | | Aix en Provence | http://formations.univ-amu.fr/MESHHER.html |
| ALLSH | SHS | Master 1 | Etudes européennes | 30 | 01/03/2017 | 30/05/2017 | LEA Histoire Géographie Langues Sciences Politiques Economie | X | | X | | C1 C7 C8: intérêt pour les questions européennes, motivation | | ESPE | http://formations.univ-amu.fr/MESHFE.html |
| ALLSH | SHS | Master 1 | Géographie | 45 | 01/03/2016 (sous réserve d'une réactualisation UFR ALLSH) | 15/06/2015 (sous réserve d'une réactualisation UFR ALLSH) | Géographie, Histoire, Aménagement, MIAASH, Sciences de l'environnement | X | | | | C1 : Parcours et résultats académiques antérieurs C2 : Expérience professionnelle /stage C4 : Projet professionnel C5 : Mobilité internationale antérieure C6 : Compétences acquises hors parcours académiques | | Aix-en-Provence (Ruocco, Schuman) | http://formations.univ-amu.fr/MESHGE.html |
| ALLSH | SHS | Master 1 | Histoire et humanités | 100 | 01/04/2017 | 30/09/2017 | Histoire; Lettres classiques; Lettres ; Humanités | X | X | | | C1, C2, C4 | | Aix-en-Provence, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme | http://formations.univ-amu.fr/MESHHH.html |
| ALLSH | SHS | Master 1 | Philosophie | 100 | 17/04/2017 | 15/09/2017 | Philosophie (toutes spécialités), Sociologie et Psychologie (spécialité Argumentation), Sciences (spécialité Histoire et philosophie des sciences fondamentales) | X | | | | C1, C4, C5 | | Aix (Schuman/Ruocco), Marseille (St Charles) | http://formations.univ-amu.fr/MESHPP.html |
| ALLSH | SHS | Master 1 | Psychologie | 255 en M1 sous réserve d'évolution réglementaire | ? | ? | Psychologie (toutes spécialités) Pour la spécialité Ergonomie : Licence psychologie; licence informatique; licence STAPS; licence Sc. Cognitives; licence Communication et multimédias | X | X | | | C1 | | Aix en Provence | http://formations.univ-amu.fr/MESHPS.html |
| ALLSH | SHS | Master 1 | Sociologie | 35 | 15/02/2017 ? | 19/06/2017 ? | Sociologie, Sciences sociales, Anthropologie, AES, Sciences de l'éducation | X | X | | | C1 | | Aix-en-Provence (Schuman) | http://formations.univ-amu.fr/MESHSO.html |

| Composante | Domaine | Type Diplôme | Mention | Capacité d'accueil | Campagne de recrutement | | Mentions de licence conseillées (5 maximum) | Modalités d'accès au Master | | | | Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8) | Mots clés | Sites d'enseignement | Lien hypertexte ROF | |
|-------------|----------|--------------|---|--------------------|-------------------------|-------------------|--|-----------------------------|-----------|----------------|---------------|---|-----------|-------------------------|---|--|
| | | | | | Date d'ouverture | Date de fermeture | | Dossier | Entretien | Epreuve écrite | Epreuve orale | | | | | |
| EJCAM | DEG /SHS | Master 1 | Information et communication Site Marseille - Spécialité CCN - Spécialité ECOM | 100 | avr-17 | 19-juin-17 | Information - communication ; Droit ; Science Politique ; Sociologie ; Economie et gestion | x | | | | C1; C2; C4 | | Marseille (EJCAM) | http://formations.univ-amu.fr/ME5MIC.html | |
| EJCAM | DEG /SHS | Master 1 | Information et communication Site Aix-en-Provence - Spécialité ECOM - Spécialité CODD | 35 | avr-17 | 19-juin-17 | Information - communication ; Droit ; Science Politique ; Sociologie ; Economie et gestion | x | | | | C1; C2; C4 | | Aix-en-Provence (EJCAM) | http://formations.univ-amu.fr/ME5MIC.html | |
| EJCAM | DEG /SHS | Master 1 | Information et communication - Spécialité Journalisme | 20 | janv-17 | 04-avr-17 | Information - communication ; Droit ; Science Politique ; Sociologie ; Economie et gestion | | | x | x | C8 (L3 en cours pour inscription au concours) | | Marseille (EJCAM) | http://formations.univ-amu.fr/ME5MIC.html | |
| EJCAM | DEG /SHS | Master 1 | Information et communication - Spécialité ECOM (formations continues délocalisées, sur convention de partenariat) | 60 | avr-17 | 04-oct-17 | Information - communication ; Droit ; Science Politique ; Sociologie ; Economie et gestion | x | | | | C1; C2; C4 | | Marseille (EJCAM) | http://formations.univ-amu.fr/ME5MIC.html | |
| total EJCAM | | | | 215 | | | | | | | | | | | | |

CFVU du 12 janvier 2017
Accès au master
Année 2017/2018

| Composante | Domaine | Type Diplôme | Mention | Parcours | Capacité d'accueil | Campagne de recrutement | | Mentions de licence conseillées (5 maximum) | Modalités d'accès au Master | | | | Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8) | Mots clés | Sites d'enseignement | Lien hypertexte ROF |
|--|---------|--------------|--|--|--------------------|-------------------------|-------------------|---|-----------------------------|----------------------|----------------|---|---|----------------------------|--|--|
| | | | | | | Date d'ouverture | Date de fermeture | | Dossier | Entretien | Epreuve écrite | Epreuve orale | | | | |
| ESPE | SHS | Master | Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation - Premier degré | Professorat des écoles | 690 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Arts plastiques Géographie et aménagement Histoire de l'art et archéologie Histoire Langues étrangères appliquées Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Lettres, langues Lettres Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales Mathématiques Philosophie Physique, chimie Sciences de la vie et de la Terre Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie Sciences et techniques des activités physiques et sportives | X | | | | C1 : Parcours et résultats académiques antérieurs C2 : Expérience professionnelle /stage C3 : Certifications (à préciser) C4 : Projet professionnel C5 : Mobilité internationale antérieure C6 : Compétences acquises hors parcours académiques C7 : Résultats aux épreuves d'accès en M1 C8 : Autres (à préciser) | | Aix-en-Provence Avignon Digne Marseille | http://formations.univ-amu.fr/ME5RPE.html http://espe.univ-amu.fr/fr/node/693 |
| | | | | site Aix-en-Provence | 270 | | | | | | | | | | | |
| | | | | Site Avignon | 180 | | | | | | | | | | | |
| | | | | Site Digne | 90 | | | | | | | | | | | |
| | | | | Site Marseille | 150 | | | | | | | | | | | |
| ESPE | SHS | Master | Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation - Second degré | Enseignement de lettres | 90 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Lettres | X | | | C1 ; C2 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV ; C8- UE PROMEEF mutualisées suivies en licences | | Aix-en-Provence Avignon | http://formations.univ-amu.fr/ME5RSD.html http://espe.univ-amu.fr/fr/node/693 | |
| | | | | site Aix-en-Provence | 60 | | | | | | | | | | | |
| | | | | Site Avignon | 30 | | | | | | | | | | | |
| | | | | Enseignement professionnel lettres-langues-sciences humaines | 30 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Géographie et aménagement Histoire de l'art et archéologie Histoire Langues étrangères appliquées Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Lettres, langues Lettres | X | | | C1 ; C2 ; C5 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV ; C8- UE PROMEEF mutualisées suivies en licences | | Aix-en-Provence | | |
| | | | | Enseignement des langues vivantes | 300 | | | | | | | | | | | |
| | | | | ALLEMAND | 30 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Langues étrangères appliquées Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Lettres, langues | X | | | C1 ; C2 ; C5 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV ; C8- UE PROMEEF mutualisées suivies en licences | | Aix-en-Provence Avignon | | |
| | | | | ANGLAIS | 90 | | | | | | | | | | | |
| | | | | Anqlais Aix-en-Provence | 60 | | | | | | | | | | | |
| | | | | Anqlais Avignon | 30 | | | | | | | | | | | |
| | | | | ARABE | 30 | | | | | | | | | | | |
| | | | | CHINOIS | 30 | | | | | | | | | | | |
| | | | | ESPAGNOL | 90 | | | | | | | | | | | |
| | | | | Espagnol Aix-en-Provence | 60 | | | | | | | | | | | |
| | | | | Espagnol Avignon | 30 | | | | | | | | | | | |
| | | | | ITALIEN | 30 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Géographie et aménagement Histoire de l'art et archéologie Histoire | X | | | C1 ; C2 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV ; C8- UE PROMEEF mutualisées suivies en licences | | Aix-en-Provence Avignon | | |
| | | | | Enseignement d'histoire-géographie | 90 | | | | | | | | | | | |
| | | | | HG Aix-en-Provence | 60 | | | | | | | | | | | |
| | | | | HG Avignon | 30 | | | | | | | | | | | |
| | | | | Enseignement de philosophie | 30 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Philosophie | X | | | C1 ; C2 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV ; C8- UE PROMEEF mutualisées suivies en licences | | Aix-en-Provence | | |
| | | | | Enseignements artistiques | 60 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Arts plastiques Musicologie | X | | | C1 ; C2 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV ; C8- UE PROMEEF mutualisées suivies en licences | | Aix-en-Provence | | |
| Documentaliste | 30 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Droit Histoire Information-communication Langues étrangères appliquées Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Lettres, langues Lettres Philosophie Sciences du langage Sciences de l'éducation Sociologie | X | | | C1 ; C2 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV ; C8- UE PROMEEF mutualisées suivies en licences | | Aix-en-Provence | | | | | | |
| Education physique et sportive | 90 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Sciences et techniques des activités physiques et sportives | X | | | C1 ; C2 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV ; C8- UE PROMEEF mutualisées suivies en licences | | Marseille | | | | | | |
| Enseignements des mathématiques | 60 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales Mathématiques | X | | | C1 ; C2 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV ; C8- UE PROMEEF mutualisées suivies en licences | | Avignon Marseille | | | | | | |
| Math Avignon | 30 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Math Marseille | 30 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Enseignement professionnel mathématiques-sciences | 30 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Chimie Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales Mathématiques Physique, chimie Physique | X | | | C1 ; C2 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV ; C8- UE PROMEEF mutualisées suivies en licences | | Marseille | | | | | | |
| Enseignements des sciences physiques et chimiques | 60 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Chimie Physique, chimie Physique | X | | | C1 ; C2 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV ; C8- UE PROMEEF mutualisées suivies en licences | | Avignon Marseille | | | | | | |
| SPC Avignon | 30 | | | | | | | | | | | | | | | |
| SPC Marseille | 30 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Enseignement des sciences de la vie et de la Terre | 45 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Sciences de la vie et de la Terre | X | | | C1 ; C2 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV ; C8- UE PROMEEF mutualisées suivies en licences | | Marseille | | | | | | |

CFVU du 12 janvier 2017
Accès au master
Année 2017/2018

| Composante | Domaine | Type Diplôme | Mention | Parcours | Capacité d'accueil | Campagne de recrutement | | Mentions de licence conseillées (5 maximum) | Modalités d'accès au Master | | | | Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8) | Mots clés | Sites d'enseignement | Lien hypertexte ROF |
|------------|---------|--------------|--|--|--------------------|-------------------------|-------------------|--|-----------------------------|-----------|----------------|---------------|---|-----------------|--|---------------------|
| | | | | | | Date d'ouverture | Date de fermeture | | Dossier | Entretien | Epreuve écrite | Epreuve orale | | | | |
| | | | | Enseignement des sciences économiques et sociales | 30 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Administration économique et sociale Economie Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie Sociologie Science politique | X | | | | C1 : Parcours et résultats académiques antérieurs C2 : Expérience professionnelle /stage C3 : Certifications (à préciser) C4 : Projet professionnel C5 : Mobilité internationale antérieure C6 : Compétences acquises hors parcours académiques C7 : Résultats aux épreuves d'accès en M1 C8 : Autres (à préciser) | | Aix-en-Provence | |
| | | | | Enseignements d'économie-gestion | 60 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Administration économique et sociale Droit Economie et gestion Gestion Information-communication | X | | | | C1 ; C2 ; C4 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV ; C8- UE PROMEEF mutualisées suivies en licences | | Aix-en-Provence | |
| | | | | Enseignements des sciences et technologies de l'industrie | 60 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Electronique, énergie électrique, automatique Génie civil Mécanique Sciences et technologies Sciences pour l'ingénieur | X | | | | C1 ; C2 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV ; C8- UE PROMEEF mutualisées suivies en licences | | Aix-en-Provence | |
| | | | | Enseignements des sciences biotechnologiques, de santé et médicosociales (SBSMS) | 60 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Sciences de la vie et de la Terre Sciences de la vie Sciences sanitaires et sociales | X | | | | C1 ; C2 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV ; C8- UE PROMEEF mutualisées suivies en licences | | Marseille | |
| ESPE | SHS | Master | Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation - Encadrement éducatif | Conseillers principaux d'éducation | 60 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Administration économique et sociale Administration publique. Droit Information-communication Lettres, langues Lettres Philosophie Psychologie Sciences de l'éducation Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie Sciences du langage Sociologie | X | | | | C1 ; C2 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV ; C8- UE PROMEEF mutualisées suivies en licences | Aix-en-Provence | http://formations.univ-amu.fr/ME5REE-PRREE5A.html http://espe.univ-amu.fr/fr/node/693 | |
| ESPE | SHS | Master | Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation - Pratiques et ingénierie de la formation | Recherches en éducation et formation | 30 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Psychologie Sciences de l'éducation Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie Sciences du langage Sociologie | X | | | | C1 ; C2 ; C4 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV | | | |
| | | | | Responsable de formation | 30 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Administration économique et sociale Administration publique. Arts plastiques Chimie Droit Economie et gestion Géographie et aménagement Gestion Histoire de l'art et archéologie Histoire Information-communication Informatique Langues étrangères appliquées Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Lettres, langues Lettres Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales Mathématiques Mécanique Musicologie Philosophie Physique, chimie Physique Psychologie Sciences de la Terre Sciences de la vie et de la Terre Sciences de la vie Sciences de l'éducation Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie Sciences du langage Sciences et techniques des activités physiques et sportives Sciences et technologies | X | | | | C1 ; C2 ; C4 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV | Aix-en-Provence | http://formations.univ-amu.fr/ME5RPF.html http://espe.univ-amu.fr/fr/node/693 | |
| | | | | Rédacteur professionnel | 30 | 01/03/2017 | 08/09/2017 | Information-communication Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Lettres, langues Lettres | X | | | | C1 ; C2 ; C4 ; C8-Université d'obtention de la licence AMU et UAPV | | | |

| Composante | Domaine | Type Diplôme | Mention | Capacité d'accueil | Campagne de recrutement | | Mentions de licence conseillées (5 maximum) | Modalités d'accès au Master | | | | Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8) | Mots clés | Sites d'enseignement | Lien hypertexte ROF | Observation |
|------------|---------|--------------|--|--------------------|-------------------------|--|---|-----------------------------|---|----------------|---------------|---|-----------|---|---|--|
| | | | | | Date d'ouverture | Date de fermeture | | Dossier | Entretien | Epreuve écrite | Epreuve orale | | | | | |
| FEG | DEG | Master 1 | Administration des institutions culturelles | 60 | 15/02/2017 | 30/05/2017 * seconde session éventuelle | GESTION + ECONOMIE GESTION + AES + DROIT+ARTS DU SPECTACLE | X | entretiens pour candidats admissibles | | | C1 : Parcours et résultats académiques antérieurs C2 : Expérience professionnelle /stage C3 : Certifications (à préciser) C4 : Projet professionnel C5 : Mobilité internationale antérieure C6 : Compétences acquises hors parcours académiques C7 : Résultats aux épreuves d'accès en M1 C8 : Autres (à préciser) | | Arles | http://formations.univ-amu.fr/ME5BIC.html | |
| FEG | DEG | Master 1 | Aix-Marseille Sciences Economiques | 120 | 15/02/2017 | 15/06/2017 *seconde session éventuelle | MIASHS, Economie-Gestion, Maths | X | | | | C1, C2, C3, C5 | | Aix en Provence et Marseille | http://formations.univ-amu.fr/ME5BSE.html | |
| FEG | DEG | Master 1 | Banque et Affaires internationales | 90 | 15/02/2017 | 15/06/2017 *seconde session éventuelle | L3 Gestion; Licence Economie/Gestion; MIASHS | X | entretien pour candidats sous-admissibles | | | C1, C2, C4, C5, C6, C8 (niveau d'anglais) | | Marseille | http://formations.univ-amu.fr/ME5BBA.html | intérêt pour des résultats types TOEIC, TOEFL, IAE Message |
| FEG | DEG | Master 1 | Commerce Décision Gestion | 150 | 01/03/2017 | 30/05/2017 * seconde session éventuelle | Eco Gestion, AES, Gestion, MIASHS | X | entretien pour candidats sous-admissibles | | | C1, C2, C4, C5, C6, C8 (niveau d'anglais) | | Marseille Colbert, Aix en Provence Forbin | http://formations.univ-amu.fr/ME5BCD.html | intérêt pour des résultats types TOEIC, TOEFL, IAE Message |
| FEG | DEG | Master 1 | Comptabilité, finance, fiscalité et patrimoine | 150 | 01/03/2017 | 30/05/2017 * seconde session éventuelle | Licence Economie-Gestion ;Licence BAI; licence Gestion; Licence ECO Licence FI Magistère (L3) Licence MCF | X | entretien pour candidats sous-admissibles | | | C1, C2, C6 | | Aix en Provence | http://formations.univ-amu.fr/ME5BCF.html | |
| FEG | DEG | Master 1 | Economie appliquée | 70 | 15/02/2017 | 15/06/2017 *seconde session éventuelle | Licence Economie-Gestion ; licence AES. Licence Economie, licence gestion, MIASHS | X | entretien pour candidats sous-admissibles | | | C1, C2, C4 | | Aix en Provence | http://formations.univ-amu.fr/ME5BEA.html | |
| FEG | DEG | Master 1 | Management logistique et stratégie | 90 | 15/02/2017 | 30/05/2017 * seconde session éventuelle | LICENCE Économie et Gestion, LICENCE Gestion | X | entretien pour candidats sous-admissibles | X | | C1, C2, C4, C5, C8 (niveau d'anglais) | | Sites Aixois (Ferry, Schuman, Forbin) | http://formations.univ-amu.fr/ME5BLS.html | intérêt pour des résultats types TOEIC, TOEFL, IAE Message |

| Composante | Domaine | Type Diplôme | Mention | Capacité d'accueil | Campagne de recrutement | | Mentions de licence conseillées (5 maximum) | Modalités d'accès au Master | | | | Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8) | Mots clés | Sites d'enseignement | Lien hypertexte ROF | Observation |
|------------|---------|--------------|--|--------------------|-------------------------|--|---|-----------------------------|---|----------------|---------------|---|-----------|--------------------------------|---|--|
| | | | | | Date d'ouverture | Date de fermeture | | Dossier | Entretien | Epreuve écrite | Epreuve orale | | | | | |
| FEG | DEG | Master 1 | Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE) | 60 | 15/02/2017 | 30/05/2017 * seconde session éventuelle | Gestion, Informatique | X | entretien pour candidats sous-admissibles | | | C1, C2, C3, C4, C6. | | Aix en Provence et Marseille | http://formations.univ-amu.fr/MESBIG.html | |
| FEG | DEG | Master 1 | Métiers de la mode et du textile | 25 | 15/02/2017 | 15/06/2017 *seconde session éventuelle | Economie, Gestion, Gestion | X | entretien pour candidats sous-admissibles | | | C1, C2, C4, C5, C8 (niveau d'anglais) | | Marseille | http://formations.univ-amu.fr/MESBMT.html | intérêt pour des résultats types TOEIC, TOEFL, IAE Message |
| FEG | DEG | Master 1 | Métiers de la montagne | 30 | 01/03/2017 | 15/06/2017 *seconde session éventuelle | Economie et Gestion, Géographie et aménagement, SVT, STAPS | X | entretien pour candidats sous-admissibles | | | C1, C4, C2 | | Pôle universitaire de Gap (05) | http://formations.univ-amu.fr/MESBMM.html | |
| FEG | DEG | Master 1 | Ressources Humaines et management responsable des organisations | 90 | 01/03/2017 | 15/06/2017 *seconde session éventuelle | licence de gestion, licence AES, | X | | | | C1, C2, C4 et C6 | | marseille | http://formations.univ-amu.fr/MESBRH.html | |
| FEG | DEG | Master 1 | FORMATION CONTINUE Comptabilité, finance, fiscalité et patrimoine | 45 | | | Licence Gestion, Economie Gestion | X | entretien pour candidats sous-admissibles | | | C1 C2 C4 C6 | | Marseille | http://feg.univ-amu.fr/formation-continue-vae/offre-formation-continue | |
| FEG | DEG | Master 1 | FORMATION CONTINUE Ressources Humaines et management responsable des organisations | 90 | | | Licence Administration Economique et Sociale, Licence Economie Gestion, Licence Gestion | X | entretien pour candidats sous-admissibles | | | C1 C2 C4 C6 | | Marseille | http://feg.univ-amu.fr/formation-continue-vae/offre-formation-continue | |

| Composante | Domaine | Type Diplôme | Mention | Capacité d'accueil | Campagne de recrutement | | Mentions de licence conseillées (5 maximum) | Modalités d'accès au Master | | | | Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8) | Mots clés | Sites d'enseignement | Lien hypertexte ROF |
|------------|---------|--------------|--|--------------------|-------------------------|-------------------|---|-----------------------------|-----------|----------------|---------------|---|-----------|----------------------|---|
| | | | | | Date d'ouverture | Date de fermeture | | Dossier | Entretien | Epreuve écrite | Epreuve orale | | | | |
| FSS | ST | Master 1 | Sciences et techniques des activités physiques sportives | 100 | 31/05/2017 | 30/09/2017 | Sciences et techniques des activités physiques et sportives; Sciences de la vie; Physique; Mécanique; Gestion | x | x | | | C1 : Parcours et résultats académiques antérieurs C2 : Expérience professionnelle /stage C3 : Certifications (à préciser) C4 : Projet professionnel C5 : Mobilité internationale antérieure C6 : Compétences acquises hors parcours académiques C7 : Résultats aux épreuves d'accès en M1 C8 : Autres (à préciser) | | Marseille | http://formations.univ-amu.fr/ME5FAS.html |

| Composante | Domaine | Type Diplôme | Mention | Capacité d'accueil | Campagne de recrutement | | Mentions de licence conseillées (5 maximum) | Modalités d'accès au Master | | | | Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8) | Mots clés | Sites d'enseignement | Lien hypertexte ROF |
|------------|---------|--------------|---|--------------------|-------------------------|-------------------|---|-----------------------------|-----------|----------------|---------------|---|-----------|-------------------------------|---|
| | | | | | Date d'ouverture | Date de fermeture | | Dossier | Entretien | Epreuve écrite | Epreuve orale | | | | |
| IAE | DEG | Master 1 | Recherche, études et conseil en sciences de gestion | 30 | 15/01/2017 | 17/05/2017 | | X | X | | | C1 : Parcours et résultats académiques antérieurs C2 : Expérience professionnelle /stage C3 : Certifications (à préciser) C4 : Projet professionnel C5 : Mobilité internationale antérieure C6 : Compétences acquises hors parcours académiques C7 : Résultats aux épreuves d'accès en M1 C8 : Autres (à préciser) | | IAE AIX-MARSEILLE / PUYRICARD | http://formations.univ-amu.fr/MESTRG.html |
| IAE | DEG | Master 1 | Sciences du Management | 280 | 15/01/2017 | 17/05/2017 | | X | X | | | C1, C2, C3 (TOEFL/TOEIC, TAGE-MAGE/SCORE MESSAGE/GMAT, Test de français selon origine du candidat et spécialité postulées), C4, C5, C6 | | IAE AIX-MARSEILLE / PUYRICARD | http://formations.univ-amu.fr/MESTSM.html |

| Type Diplôme | Mention | Capacité d'accueil | Campagne de recrutement | | Mentions de licence conseillées (5 maximum) | Modalités d'accès au Master | | | | Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8) | Mots clés | Sites d'enseignement | Lien hypertexte ROF |
|-----------------|-------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------|--|-----------------------------|-----------|----------------|---------------|--|-----------|-------------------------|---------------------|
| | | | Date d'ouverture | Date de fermeture | | Dossier | Entretien | Epreuve écrite | Epreuve orale | | | | |
| Master 1 | Etudes politiques | 250 | 15/02/2017 | 15/07/2017 | 3ème année d'IEP validée, Licence de droit, Licence de science politique, Licence d'économie, Licence d'histoire | | | X | X | C7 ou C8 (validaton de la 3e année du diplôme de sciences po Aix) | | Aix-en-Provence | |

| Composante | Domaine | Type Diplôme | Mention | Capacité d'accueil | Campagne de recrutement | | Mentions de licence conseillées (5 maximum) | Modalités d'accès au Master | | | | Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8) | Mots clés | Sites d'enseignement | Lien hypertexte ROF |
|------------|---------|--------------|---|--------------------|-------------------------|-------------------|--|-----------------------------|-----------|----------------|---------------|---|-----------|----------------------|---|
| | | | | | Date d'ouverture | Date de fermeture | | Dossier | Entretien | Epreuve écrite | Epreuve orale | | | | |
| IMPGT | DEG | Master 1 | MANAGEMENT PUBLIC | 250 | 18/09/2017 | 30/07/2018 | Licence d'administration publique Licence de Droit Licence Economie gestion Licence sciences politiques | X | | | | C1 : Parcours et résultats académiques antérieurs C2 : Expérience professionnelle /stage C3 : Certifications (à préciser) C4 : Projet professionnel C5 : Mobilité internationale antérieure C6 : Compétences acquises hors parcours académiques C7 : Résultats aux épreuves d'accès en M1 C8 : Autres (à préciser) | | AIX | http://formations.univ-amu.fr/ME5CMP.html |
| IMPGT | DEG | Master 1 | DROIT ET MANAGEMENT DE LA CULTURE ET DES MEDIAS | 100 | 04/09/2017 | 30/07/2018 | Licence d'administration publique Licence de Droit Licence Economie gestion Licence sciences politiques | X | | | | C1 : Parcours et résultats académiques antérieurs C2 : Expérience professionnelle /stage C3 : Certifications (à préciser) C4 : Projet professionnel C5 : Mobilité internationale antérieure C6 : Compétences acquises hors parcours académiques C7 : Résultats aux épreuves d'accès en M1 C8 : Autres (à préciser) | | AIX | http://formations.univ-amu.fr/ME5DMC.html |

| Composante | Domaine | Type Diplôme | Mention | Capacité d'accueil | Campagne de recrutement | | Mentions de licence conseillées (5 maximum) | Modalités d'accès au Master | | | | Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8) | Mots clés | Sites d'enseignement | Lien hypertexte ROF |
|------------|-----------------|--------------|--------------------------------|--------------------|-------------------------|-------------------|--|-----------------------------|-----------|----------------|---------------|---|-----------|--|---|
| | | | | | Date d'ouverture | Date de fermeture | | Dossier | Entretien | Epreuve écrite | Epreuve orale | | | | |
| MEDECINE | Sc. de la Santé | Master 1 | Pathologie humaine | 100 | 01-mars | 30-juin | Sciences de la vie. Sciences de la vie et de la Terre. Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie. Sciences pour la santé. | X | | | | C1, C2, C4, C5, C6 | | Marseille Timone | http://formations.univ-amu.fr/ME5APH.html |
| MEDECINE | Sc. de la Santé | Master 1 | Santé Publique | 150 | 01-avr | 31-juil | licence d'économie, de gestion, de sciences sanitaires et sociales | x | | | | C1,C2,C4 | | Marseille Timone et Marseille Fac Nord | http://formations.univ-amu.fr/ME5ASP.html |
| MEDECINE | Sc. de la Santé | Master 1 | Sciences Cliniques infirmières | 60 | 01-mars | 30-juin | | x | | | | C2, C3, C4, C6 | | Marseille Timone | http://formations.univ-amu.fr/ME5ACI.html |

| Composante | Domaine | Type Diplôme | Mention | Capacité d'accueil | Campagne de recrutement | | Mentions de licence conseillées (5 maximum) | Modalités d'accès au Master | | | | Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8) | Mots clés | Sites d'enseignement | Lien hypertexte ROF |
|-------------|---------|--------------|--|--------------------|--|--|---|-----------------------------|-----------|----------------|---------------|---|-----------|---|---|
| | | | | | Date d'ouverture | Date de fermeture | | Dossier | Entretien | Epreuve écrite | Epreuve orale | | | | |
| OSU PYTHEAS | ST | Master 1 | Océanographie | 70 | 01-juin-17 | 30-juin-17 | SVT, SV, ST, chimie physique | X | X | | | C1 / C2 / C4 | | Luminy | https://www.pytheas.univ-amu.fr/spip.php?rubrique52 |
| OSU PYTHEAS | ST | Master 1 | Sciences de l'Environnement Terrestre Toutes spécialités | 295 | 15/03/2017 Présentiel 01/09/2017 Téléenseignement | 10/06/2017 Présentiel 15/10/2017 Téléenseignement | Géographie et aménagement, Physique, chimie Sciences de la Terre Sciences de la vie et de la Terre Sciences de la vie | oui | oui | non | non | C1 ; C2 ; C4 ; C5 ; C6 | | Aix-en-Provence Arbois Arles Antenne Universitaire Marseille Saint Charles Marseille Saint Jérôme | http://formations.univ-amu.fr/ME5SET.html |

| Composante | Domaine | Type Diplôme | Mention | Capacité d'accueil | Campagne de recrutement | | Mentions de licence conseillées (5 maximum) | Modalités d'accès au Master | | | | Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8) | Mots clés | Sites d'enseignement | Lien hypertexte ROF | |
|---------------|-------------------------------|--------------|---|--------------------|-------------------------|-------------------|--|-----------------------------|-----------|----------------|---------------|---|-----------|----------------------|---|--|
| | | | | | Date d'ouverture | Date de fermeture | | Dossier | Entretien | Epreuve écrite | Epreuve orale | | | | | |
| PHARMACIE | Sciences, Technologies, Santé | Master 1 | Ingénierie de la santé Parcours PRNT | 30 | 01/02/2017 | 31/05/2017 | Sciences et technologies; Sciences pour la santé; Sciences pour l'ingénieur; Physique, chimie. | X | X | | | C1; C2; C4; C6; C8 (contrat d'alternance validée par entreprise) | | Faculté de Pharmacie | http://formations.univ-amu.fr/ME5EPR.html | |
| | | | Ingénierie de la santé Parcours MPS | 15 | 03/04/2017 | 30/06/2017 | sciences de la vie | X | X | | | C1; C2; C3 (TCF); C4 | | | http://formations.univ-amu.fr/ME5EIS.html | |
| Total mention | | | | 45 | | | | | | | | | | | | |

| Département | Composante | Domaine | Type Diplôme | Mention | Capacité d'accueil | Campagne de recrutement | | Mentions de licence conseillées (5 maximum) | Modalités d'accès au Master | | Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8) | Mots clés | Sites d'enseignement | Lien hypertexte ROF |
|--------------|------------|---------|--------------|--|--|-------------------------|---|---|-----------------------------|-----------------------------|---|-----------|---------------------------------------|---|
| | | | | | | Date d'ouverture | Date de fermeture | | Dossier | Entretien | | | | |
| Biologie | SCIENCES | ST | Master 1 | Action gérontologique et Ingénierie Sociale | | FERMEE | | L3 SV-BCB/PN/BHB/Bio Cell/BOE | X | X | | | Saint Charles | http://formations.univ-amu.fr/MESSGE.html |
| Biologie | SCIENCES | ST | Master 1 | Agrosciences | 20 | 01/03/2017 | 07/07/2017 | L3 Sc de la vie L3 Chimie L3 SVT CUPGE Agro veto | X | | C1, C2, C4 | | Saint Jérôme | http://formations.univ-amu.fr/MESSAG.html |
| Biologie | SCIENCES | ST | Master 1 | Analyses sensorielles | | FERMEE | | L3 SV-BCB/BHB/Bio Cell/BOE | X | | | | Saint Charles | http://formations.univ-amu.fr/MESSAS.html |
| Biologie | SCIENCES | ST | Master 1 | Bioinformatique, biochimie structurale et génomique | 40 | 01/03/2017 | 07/07/2017 | L3 Sc de la vie L3 Maths-Biologie | X | | C1 | | Luminy | http://formations.univ-amu.fr/MESSBB.html |
| Biologie | SCIENCES | ST | Master 1 | Développement et Immunologie | 40 | 01/03/2017 | 07/07/2017 | L3 Sc de la vie | X | | C1, C2, C4, C5, C6 | | Luminy | http://formations.univ-amu.fr/MESSDI.html |
| Biologie | SCIENCES | ST | Master 1 | Microbiologie, biologie végétale et biotechnologies | 45 | 01/03/2017 | 07/07/2017 | L3 Sc de la vie, parcours à dominante Biologie cellulaire ou Bioch | X | | C1 ; C2 ; C5 | | Luminy | http://formations.univ-amu.fr/MESSMB.html |
| Biologie | SCIENCES | ST | Master 1 | Neurosciences | 45 | 01/03/2017 | 07/07/2017 | L3 Sc de la vie L3 Psychologie L3 Sciences et Humanités. | X | | C1, C3, C6 | | Saint Jérôme | http://formations.univ-amu.fr/MESSNE.html |
| Biologie | | | Master 1 | Pathologie Humaine Spécialité Sécurité Sanitaires des Aliments | 20 | 01/03/2017 | 07/07/2017 | L3 Sc de la vie | X | | C1, C2 et C4 | | Saint Jérôme | http://formations.univ-amu.fr/MESSPH.html |
| Chimie | SCIENCES | ST | Master 1 | Chimie | 60 | 01/03/2017 | * 07/07/2017 en présentiel * 30 oct 2017 pour le TE | L3 Chimie, L3 Sc de la vie à dominante biochimie L3 Physique et chimie L3 MPCI | X | | C1 et C4 | | Saint Jérôme | http://formations.univ-amu.fr/MESSCH.html |
| Chimie | SCIENCES | ST | Master 1 | Génie des procédés | 36 | 01/03/2017 | 07/07/2017 | Licence de Chimie Licence Physique Chimie | X | | C1 et C4 | | Saint Jérôme | http://formations.univ-amu.fr/MESSGP.html |
| Chimie | SCIENCES | ST | Master 1 | Matériaux | 35 | 01/03/2017 | 07/07/2017 | L3 Chimie L3 Physique Chimie L3 SPI-SDE L3 MPCI | X | | C1 et C4 | | Saint Jérôme | http://formations.univ-amu.fr/MESSMT.html |
| Chimie | SCIENCES | ST | Master 1 | Qualité | 35 | 01/03/2017 | 01/05/2017 | licence scientifique | X | X | C1, C2, C4, C6, C8 | | Saint Jérôme | http://formations.univ-amu.fr/MESSQA.html |
| Informatique | SCIENCES | ST | Master 1 | Image et Systèmes | 80 | 01/03/2017 | 07/07/2017 | L3 SPI AGE (automatisme) L3 Info | X | | C1 | | Luminy/Saint Jérôme | http://formations.univ-amu.fr/MESSIS.html |
| Informatique | SCIENCES | ST | Master 1 | Informatique | 140 | 01/03/2017 | 07/07/2017 | L3 Informatique L3 MPCI | X | | C1, C2, C4, C5, C6, C8 | | Luminy/Saint Jérôme | http://formations.univ-amu.fr/MESSIN.html |
| Maths | SCIENCES | ST | Master 1 | Mathématiques et applications | * 80 pour le parcours math * 25 pour la spécialité MASS | 01/03/2017 | * 07/07/2017 * 30 oct 2017 pour le TE | * parcours math : L3 Maths Gé, Maths Bio, Maths Info, MPCI, Sc et Humanités * parcours MASS : L3 MIASHS, Math, MPCI, Sc et Humanités | X | X (pour la spécialité MASS) | Spécialité MASS : C1, C4, C8 Autres spécialités : C1 | | Luminy/Château Gombert/ Saint Charles | http://formations.univ-amu.fr/MESSMA.html |
| Mécanique | SCIENCES | ST | Master 1 | Mécanique, Physique et Ingénierie | 80 | 01/03/2017 | 07/07/2017 | L3 Physique L3 SPI Ingén. méca L3 Mécanique L3 MPCI | X | | C1 | | Château Gombert | http://formations.univ-amu.fr/MESSMP.html |
| Physique | SCIENCES | ST | Master 1 | Instrumentation | 80 | 01/03/2017 | * 07/07/2017 RT * 15/09/2017 Autre M1 | L3 Physique Chimie L3 Physique L3 SPI phys appli et instrum parcours RT : L3 MPCI + L3 Info | X | X | C1, C2, C3, C4, C5, C8 | | Luminy/Saint Jérôme | http://formations.univ-amu.fr/MESSIT.html |
| Physique | SCIENCES | ST | Master 1 | Microélectronique et Nanoélectronique | 25 | 01/03/2017 | 07/07/2017 | L3 Physique Chimie L3 Physique L3 SPI-Ss De l'Electron. L3 MPCI | X | | C1, C4 et C6 | | Saint Jérôme | http://formations.univ-amu.fr/MESSMN.html |
| Physique | SCIENCES | ST | Master 1 | Physique | 120 | 01/03/2017 | * 07/07/2017 Phy * 30/06/2017 Phy Space * 20/07/2017 Phy POESII * 30 oct 2017 pour le TE | L3 Physique L3 Physique et Chimie L3 MPCI L3 Sciences et Humanités | X | X | C1, C4, C5 | | Saint Charles | http://formations.univ-amu.fr/MESSPH.html |
| Satis | SCIENCES | ST | Master 1 | Sciences, Arts et techniques de l'Image et du Son | 47 | 01/03/2017 | 01/06/2017 | L3 SATIS Autres licences apportant des compétences techniques, sémiologiques et artistiques dans les domaines de l'image et du son. | X | X | C1, C2, C4, C6, C7, C8 | | Aubagne | http://formations.univ-amu.fr/MESSAT.html |
| Satis | | | Master 1 | Information et Communication - Spécialité Veille Technologique et Innovation | 30 | 01/03/2017 | 30/09/2017 | L3 Chimie L3 Mécanique L3 SV&SVT L3 Physique L3 SPI | X | X | C1, C4, C8 | | Saint Jérôme | http://formations.univ-amu.fr/MESMJC.html |

**BILAN BIENNAL
DES DIPLOMES EN PARTENARIAT
INTERNATIONAL**

CFVU 12 JANVIER 2017

Méthodologie

Périmètre du bilan : 24 doubles ou multiples diplômes et 5 délocalisations.

Formulaire bilan adressé aux porteurs de DPI (années 2014/2015 et 2015/2016) : vérification des dispositions spécifiques de la Charte AMU des DPI (CA du 28/01/2014)

Fiche d'expertise établie sur la base de 3 items :

- ✓ Evaluation pédagogique
 - ✓ Evaluation organisationnelle
 - ✓ Evaluation financière
- + une appréciation générale**

DPI expertisé par un binôme :

- ✓ Expert élu CFVU
- ✓ Chargé de mission DRI auprès de la VP RI

Mise en commun des expertises lors d'une commission bilan le 5 janvier 2017.

Conclusion des expertises (1/2):

D'un point de vue général :

- les bilans ont souvent incomplets
 - les bilans financiers doivent être dans certains plus précis
 - les rubriques « Evaluation de la formation par les étudiants » et « insertion professionnelle » sont très lacunaires et peu mises en valeur ; l'OVE n'est jamais associé ou sollicité.
- **s'agissant des délocalisations**, les enseignements effectués par le personnel AMU ne représentent pas toujours 50 % des heures étudiants (disposition Charte).
- **certains partenariats sont très asymétriques en termes de flux étudiants** : grande différence entre les effectifs des sortants et les effectifs des entrants ;
- **peu de conseils de perfectionnement**
- **questionnement des experts sur l'attractivité** de certains DPI au vu des faibles effectifs.

Conclusion des expertises (2/2):

Quelques cas particuliers...

- **Master « Traduction » - DD avec Pise (Italie)** : inactif depuis 2 ans : le porteur sera questionné pour savoir si le partenariat doit être arrêté ou si problème ponctuel ;
- **Master AMSE – spécialité Finance – DD avec Venise (Italie)** : aucune information autre que l'avis du doyen
- **Master Physique – Europhotonic – DM avec Espagne et Italie** : déficit financier annuel important
- **Master MGIM : DM avec USA et Chine** : demande de précisions sur des frais de formation qui semblent très élevés.

Éléments de procédure à améliorer

Formulaires « bilan » à **distinguer** selon qu'il s'agit d'un **double diplôme** ou d'une **délocalisation**.

Rubrique « Retour d'expérience » à **intégrer** dans les formulaires bilans.

Tableau « effectifs » à **revoir**, souvent mal renseigné car mal compris.



Des partenariats particulièrement remarquables

1/ ALLSH /Master « Langues étrangères appliquées aux affaires internationales » avec Université de Passau (Allemagne).

Parcours très prometteur, attractif et professionnalisant. Réel suivi, retours d'expérience, résultats de l'évaluation de la formation intégrés par l'équipe de pilotage de la formation et par le partenaire. Bilans financiers positifs. Rayonnement : des mobilités enseignantes extra programme, des activités de recherche, un prof invité dans le cadre d'un séminaire.

2/ ALLSH /Master « Médiation culturelle de l'art » avec Université de Hildesheim (Allemagne). Très nombreux projets générés en formation et en recherche : Echange Erasmus, Extension Doctorats et autres partenariats internationaux. Partenariat de très grande qualité (formation) et très fécond. Très bon taux d'insertion professionnelle. Existence d'un conseil pédagogique.

3/ ALLSH-Médecine / Master « Education et Formation » : délocalisation à Abidjan en Côte d'Ivoire. Effectifs conséquents, réel besoin sur place pour la formation de cadres de santé, 100 % des enseignements assurés par AMU, bilans financiers correctement renseignés.

Perspectives d'évolution

Faire preuve de plus d'ambition pour certains de nos DPI, notamment en **associant si possible formation et recherche**.

Anticiper l'articulation des projets actuellement à l'étude **avec l'évolution de la future offre de formation** : articulation des enjeux thématiques de la future offre **avec les pays et/ou établissements cibles de l'Etablissement**.

Bourses AMIDEX pour les étudiants les plus méritants afin de consolider ces parcours internationaux ?

Vigilance sur les budgets : faire en sorte que l'analyse financière soit une pratique plus usuelle des responsables de programme (formation à mettre en place ?).

Charte AMU DPI à toiletter

Mise en place d'**une réunion annuelle des porteurs de projets** pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et les retours d'expérience.

Parole aux experts CFVU présents à la commission « bilan DPI »

| Composante | Type de diplôme (L/LP/M) | Mention | Spécialité | Intitulé formation | Responsable formation | Type partenariat | Pays partenaires | Etablissements Partenaires | Date début partenariat | Date fin partenariat | Date CFVU | Date CA | Expert CFVU | | | Expert VP RI et chargé de mission RI | | | Avis CFVU 12 janvier 2017 |
|------------|--------------------------|---------|-------------------------------|---|--|--------------------|---|---|------------------------|----------------------|------------|------------|-----------------------|---|------|--------------------------------------|--|------|---------------------------|
| | | | | | | | | | | | | | Expert | Appréciation générale | Note | Chargé mission | Appréciation générale | Note | |
| 1 | ALLSH | L | Histoire | L2 L3 Licence mention Histoire (Tübaix) | ATLAN Catherine | Double Diplôme | Allemagne | Eberhard-Karls-Universität Tübingen | 2012/2013 | 2017/2018 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | Mohammed KOUBITI | Partenariat très intéressant. Diplôme menant essentiellement à la poursuite d'études en Master. L'évaluation des enseignements par les étudiants et les statistiques (débutés/poursuites d'études) fortement recommandées. Avis favorable à la reconduction du partenariat. | A | Sylvie DAVIET | Partenariat très intéressant : avis favorable. Cependant l'évaluation de la formation et l'insertion professionnelle doivent être mises en valeur. | A | |
| 2 | ALLSH | L | Langues étrangères appliquées | Licence LEA | TEISSIER Catherine | Diplômes multiples | Allemagne - Belgique - Espagne - Irlande | University of Limerick (Irlande) Universiteit Gent (Belgique) Universidad de Granada (Espagne) Universidad de Oviedo, (Espagne) Fachhochschule Köln (Allemagne) | 2012 | 2017/2018 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | Mohammed KOUBITI | Diplôme avec plusieurs partenaires européens, cursus d'excellence. Absence des bilans financiers. Avis favorable sur la reconduction du partenariat sous réserve que les bilans financiers soient équilibrés. | A | Sylvie DAVIET | Ce partenariat mérite sans aucun doute d'être reconduit mais avec un suivi beaucoup plus ambitieux et rigoureux | B | |
| 3 | ALLSH | M | Arts | M1 M2 Master Arts spécialité Arts plastiques | DORIAN Franck | Double Diplôme | Belgique - Académie royale des beaux arts | Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles | 01/09/2013 | 30/09/2015 | 05/03/2015 | 31/03/2015 | Marcel PASQUINELLI | Il est très difficile de statuer au vu de dossier, mais cela me semble à la limite de l'acceptable. | C | Jean-François MARCHI | Défaut d'informations mais ne semble pas générer de charges supplémentaires pour AMU. Ce DPI n'a pas vocation à avoir des effectifs plus nombreux, ce qui me semble n'est pas un problème. | B | |
| 4 | ALLSH | M | Arts | M2 Arts et doctorat spé Médiation culturelle de l'art | SUZANNE Gilles : responsable de programme BUTEL Yannick : responsable du PhD Track | Double Diplôme | Allemagne | Universität Hildesheim | 2013-2014 | 2017/2018 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | Marcel PASQUINELLI | Partenariat de très grande qualité, la reconduction s'impose. | A+ | Jean-François MARCHI | Partenariat de grande qualité (formation) et très fécond. Avis très favorable à reconduction. | A+ | |
| 5 | ALLSH | M | Histoire et humanités | M1 M2 Histoire et Humanités (Tübaix) spé Civilisations méditerranéennes antiques et médiévales spé Géopolitique du monde arabo-musulman et africain spé Le monde moderne t contemporain : Méditerranée, Europe, Afrique. | ATLAN Catherine | Double Diplôme | Allemagne | Eberhard-Karls-Universität Tübingen | 2012/2013 | 2017/2018 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | Nathalie FABBE-COSTES | Un partenariat sérieux qui semble intéressant pour AMU avec des retombées sur d'autres projets d'AMU. | A | Sylvie DAVIET | Partenariat très intéressant : avis favorable. Cependant, l'évaluation de la formation et l'articulation avec la recherche doivent être mises en valeur. | A | |

| Composante | Type de diplôme (L/LP/M) | Mention | Spécialité | Intitulé formation | Responsable formation | Type partenariat | Pays partenaires | Etablissements Partenaires | Date début partenariat | Date fin partenariat | Date CFVU | Date CA | Expert CFVU | | | Expert VP RI et chargé de mission RI | | | Avis CFVU 12 janvier 2017 | |
|------------|--------------------------|---------|--|--|--|--------------------|------------------|--|---|--|-----------|------------|-------------|-----------------------|--|--------------------------------------|-----------------------|--|---------------------------|--|
| | | | | | | | | | | | | | Expert | Appréciation générale | Note | Chargé mission | Appréciation générale | Note | | |
| 6 | ALLSH | M | Histoire et Humanités | | M1 M2 Master Histoire et Humanités Parcours intégré MIFI (Master International d'histoire franco-italien) | Le Thiec Guy | Double Diplôme | Univ "La Sapienza" - Rome Univ "La Statale" - Milan | Univ "La Sapienza" - Rome Univ "La Statale" - Milan | Convention d'application signée en 2005 (Milano) et en 2010 (Roma) | 2017-2018 | 02/04/2015 | 21/04/2015 | Nathalie FABBE-COSTES | C A Pour la qualité globale du dossier A pour la collaboration associée Un partenariat qui porte sur de faibles effectifs mais en croissance, et qui semble intéressant pour AMU. Le dossier est assez léger, ce qui n'est pas illogique compte tenu du nombre d'étudiants concernés. Il manque la partie financière du dossier. | C A | Sylvie DAVIET | La formation mérite d'être reconduite mais avec beaucoup plus d'ambition, notamment dans le cadre du partenariat stratégique avec La Sapienza. En l'état actuel elle n'est pas valorisée. | A/B | |
| 7 | ALLSH | M | Langues et cultures étrangères : Aire interculturelle Franco-Allemande | | M1 M2 Langues et cultures étrangères : Aire interculturelle Franco-Allemande | KELLER Thomas | Double Diplôme | Allemagne | Eberhard-Karls-Universität Tübingen | 2014-2015 | 2017/2018 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | Mohammed KOUBITI | Fort partenariat depuis 2005, effectifs stables (>20 étudiants), collaboration renforcée en enseignement et recherche entre partenaires. Points faibles : statistiques post-diplôme et évaluation par les étudiants. Avis favorable à la reconduction du partenariat. | A+ | Michel DOLINSKI | Excellent projet Recommandation recommandée. | A+ | |
| 8 | ALLSH | M | Langues étrangères appliquées | Langues étrangères appliquées aux affaires internationales | M1 M2 LEA spé Langues étrangères appliquées aux affaires internationales | Sebastian HUSCH | Double Diplôme | Allemagne | Universität Passau | 2013 | 2017/2018 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | Mohammed KOUBITI | Partenariat solide et attractif avec un bilan financier équilibré, qui peut encore renforcer la collaboration entre enseignants chercheurs d'AMU et ceux du partenaire en recherche et formation. Avis favorable sur sa reconduction. Statistiques des débouchés et poursuites d'études recommandées. | A+ | Michel DOLINSKI | Parcours très prometteur, attractif et professionnalisant. Une analyse fine à partir des résultats de l'enquête est cependant à réaliser. Non seulement la conclusion de cette enquête mais aussi les remarques de chaque item de l'enquête doivent être pris en compte car de nombreuses remarques mériteraient une prise en compte en vue d'améliorer la formation. Excellent programme toutefois. | A+ | |
| 9 | ALLSH | M | Sciences du langage | Français langue étrangère et seconde | M2 sciences du langage spécialité FLES parcours FLES | Sylvie Wharton | Double diplôme | Royaume uni | University of Cumbria Brampton road, Carlisle, Cumbria | 1992 | 2017-2018 | 04/05/2016 | 24/05/2016 | William BENESSIONO | Il s'agit d'un double diplôme en renouvellement ; les trois demandes (Cumbria, Glasgow et Goldsmiths) sont identiques dans la mesure où ces trois universités ont établi depuis de nombreuses années un partenariat permettant aux étudiants du master 2 FLES (Français Langue Etrangère et Seconde) d'accomplir leur stage de pratique professionnelle à l'étranger sous forme de lectorat et de valider en parallèle dans l'université partenaire le PGCE (Post Graduate Certification in Education), diplôme qui favorise l'emploi dans les pays anglophones, avec une double compétence en anglais et en français. | A | Michel DOLINSKI | Au dire des informations verbales reçues le partenariat est ancien et fonctionne. Lors du déménagement d'AMU les conventions semblent avoir été égarées. Je fais donc confiance à mes collègues et émet un avis positif pour une reconduction dans un cadre administratif renouvelé et peut être plus strict. | non renseigné | |
| 10 | ALLSH | M | Sciences du langage | Français langue étrangère et seconde | M2 sciences du langage spécialité FLES parcours FLES | Sylvie Wharton | Double diplôme | Royaume uni | University of Glasgow Glasgow, Scotland | 1992 | 2017-2018 | 04/05/2016 | 24/05/2016 | William BENESSIONO | idem | A | Michel DOLINSKI | idem | non renseigné | |
| 11 | ALLSH | M | Sciences du langage | Français langue étrangère et seconde | M2 sciences du langage spécialité FLES parcours FLES | Sylvie Wharton | Double diplôme | Royaume uni | University of London - Goldsmiths New Cross London | 1992 | 2017-2018 | 04/05/2016 | 24/05/2016 | William BENESSIONO | idem | A | Michel DOLINSKI | idem | non renseigné | |
| 12 | ALLSH | M | Traduction | Traduction littéraire et transferts culturels | M2 Traduction Spécialité : Traduction littéraire et transferts culturels | JACQUEMOND Richard | Double Diplôme | Italie | Université de Pise | 2015-2016 | 2017/2018 | 12/02/2015 | 24/02/2015 | Marcel PASQUINELLI | Partenariat qui n'est plus en activité depuis 2 ans | C | Jean-François MARCHI | Partenariat qui n'est plus en activité depuis au moins 2 ans. Intérêt du maintien semble très douteux. | C | |

| Composante | Type de diplôme (L/LP/M) | Mention | Spécialité | Intitulé formation | Responsable formation | Type partenariat | Pays partenaires | Etablissements Partenaires | Date début partenariat | Date fin partenariat | Date CFVU | Date CA | Expert CFVU | | | Expert VP RI et chargé de mission RI | | | Avis CFVU 12 janvier 2017 | |
|------------|--------------------------|---------|--|---|---|------------------|------------------|--|--|----------------------|------------|------------|-------------|-----------------------|---|--------------------------------------|-----------------------|--|---------------------------|--|
| | | | | | | | | | | | | | Expert | Appréciation générale | Note | Chargé mission | Appréciation générale | Note | | |
| 13 | FDSP | M | Droit international et européen | Droit International Public | M2 Droit international et européen Spé Droit International Public | Hélène TIGROUDJA | Double Diplôme | Canada (Ottawa) | Université d'OTTAWA | 2007? | 2017/2018 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | Denis COLLOMP | A Ottawa, les cours sont en droit international donc en lien avec l'axe aixois. Les étudiants doivent payer plus de 50 % des droits locaux à Ottawa. DPI « très demandé » or on a un faible flux étudiants, est-ce limité par l'accord ? Pas d'attractivité entrante. Le bilan financier est faussé (recettes de tous les inscrits, pas de quota du travail administratif, contenu des frais de mission ?). Le dossier gagnerait à être mis en cohérence avec l'auto-évaluation et la fiche à l'international. | B/C | Jean-Claude GUILLEMOT | Partenariat à mettre en perspectives sur les objectifs à venir. A consolider sur les conditions financières | A | |
| 14 | FDSP | M | Droit international et européen | | M2 Droit international et européen Parcours European Master in humanitarian action (NOHA ERASMUS MUNDUS) | HENNEBEL Ludovic | Double Diplôme | Allemagne - Belgique - Espagne - Danemark - Irlande - Suède - Lituanie - Malte - Pays-Bas - Pologne (en cours de création) | Université de Bilbao / Ruhr-Universität Bochum (RUB) / University College Dublin / Université Catholique de Louvain / Université d'Uppsala / Université de Groningen / Université de Varsovie / Université de Copenhague / Université de Malte | 2013 | 2017/2018 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | Denis COLLOMP | Le dossier gagnerait à préciser le ratio d'étudiants dans ce parcours par rapport à l'effectif total de la spécialité à AMU, on suppose que la double diplomation dépend du lieu du second semestre pour les étudiants d'AMU, et qu'on délivre celui d'AMU aux étudiants venant en semestre 2, mais au-delà de la variété des programmes et de l'intérêt des étudiants, y a-t-il une répartition plus fine entre établissements pour équilibrer les flux ? Le dossier ne montre pas la part de mutualisation dans les coûts avec les autres parcours (tronc commun annoncé dans auto-évaluation), cela donnerait pourtant moins l'impression d'une formation onéreuse en moyens humains, (puisque n'encadrant que huit étudiants maximum par semestre). | A | Jean-François MARCHI | Partenariat prestigieux et de grande qualité. Réseau unique sous sa configuration. | A+ | |
| 15 | FDSP | M | Droit international et européen | Droit de l'Union Européenne | M2 Droit international et européen Spé Droit de l'Union Européenne | MICHEL Valérie | Double Diplôme | Canada (Ottawa) | Université d'OTTAWA | 2007? | 2017/2018 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | Denis COLLOMP | Compte tenu qu'il s'agit d'un seul partenaire, on aimerait savoir en quoi ils sont inscrits à Ottawa (car il s'agit d'une spécialité de droit de l'union européenne). Les étudiants doivent payer plus de 50 % des droits locaux à Ottawa. DPI « très demandé » or on a un flux de deux étudiants sortants seulement, est-ce limité par l'accord ? Le bilan financier est faussé (recettes de tous les inscrits dans la spécialité). Le dossier gagnerait à être mis en cohérence avec l'auto-évaluation et la fiche à l'international. | C | Jean-Claude GUILLEMOT | Partenariat à poursuivre et à accompagner avec les autres partenariats à Ottawa. | A | |
| 16 | FDSP | M | Droit privé et sc. criminelles et Droit public | Théorie du Droit Parcours International | M2 Dt privé et sc. criminelles et M2 Dt public Spé Théorie du Droit Parcours International | CHEROT Jean-Yves | Double Diplôme | Canada (Ottawa) | Université d'OTTAWA | 2007? | 2017/2018 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | Denis COLLOMP | Compte tenu qu'il s'agit d'un seul partenaire, on aimerait savoir en quoi ils sont inscrits à Ottawa. Les étudiants doivent payer plus de 50 % des droits locaux à Ottawa. Problème du flux entrant à zéro. Le bilan financier est faussé (recettes de tous les inscrits,). Le dossier gagnerait à être mis en cohérence avec l'auto-évaluation et la fiche à l'international. | C | Jean-Claude GUILLEMOT | 1 étudiant impliqué par an, évaluation ne peut se faire qu'en accord avec perspectives pour la reconduction. | B | |
| 17 | FEG | M | Aix-Marseille sciences économiques | M1 M2 AMSE spé Finance, parcours Econométrie bancaire et financière | M1 M2 AMSE spé Finance, parcours Econométrie bancaire et financière | GIRARDIN Eric | Double Diplôme | Italie | Ca'Foscari, Venise | 2013 | 30/09/2018 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | William BENESSIONI | SO Dossier quasi vide | sans objet | Jean-François MARCHI | Partenariat important dans le cadre d'un réseau. Nature de certaines dépenses à préciser absolument. | A | |

| Composante | Type de diplôme (L/LP/M) | Mention | Spécialité | Intitulé formation | Responsable formation | Type partenariat | Pays partenaires | Etablissements Partenaires | Date début partenariat | Date fin partenariat | Date CFVU | Date CA | Expert CFVU | | | Expert VP RI et chargé de mission RI | | | Avis CFVU 12 janvier 2017 |
|------------|--------------------------|---------|--------------------------------|--|--|-------------------------|------------------|--|--|----------------------|-----------|------------|-------------|-----------------------|---|--------------------------------------|-----------------------|---|---------------------------|
| | | | | | | | | | | | | | Expert | Appréciation générale | Note | Chargé mission | Appréciation générale | Note | |
| 18 | FEG | M | Commerce Décision Gestion | Business law and economics | Master Erasmus Law and Economics | GARELLO Pierre | Double Diplôme | Hollande, Allemagne, Autriche, Pologne, Italie, Inde, Israël, Belgique | Alma Mater Studiorum - Università di Bologna, Italy-- Indira Gandhi Institute of Development Research, Inde - Szkola Główna Handlowa Warszawa, Poland-- Uniwersitaet Hamburg, Deutschland-- Universitaet Wien, Osterreich-- Universiteit Gent, Belgium-- University of Haifa, Israël-- | ? | 2017-2018 | / | / | François DEVRED | Remarques de formes : incomplet, fautes de frappe (absence de relecture ?), La mention « double diplôme » ne figure que dans le tableau financier. difficile de porter un jugement. | Difficile de porter un jugement | Jean-François MARCHI | Partenariat important dans le cadre d'un réseau. Nature de certaines dépenses à préciser absolument. | A |
| 19 | IAE | M | Administration des entreprises | Management International de l'Innovation (Master of Global Innovation Management, MGIM) | M2 Global Innovation Management (MGIM) | GUERIN Anne-Marie | Double Diplôme | USA Chine | Poole College of Management - North Carolina State University (NCU) | 2012? | 2015 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | William BENESSIONO | / | A+/A | Jean-Claude GUILLEMOT | Programme arrêté en 17/18 après retrait partenaire américain. En recherche de nouveau partenaire américain. Apporter de l'aide pour identifier nouveau partenaire. | A (à consolider) |
| 20 | IAE | M | Sciences du Management | Management et technologies de l'information (International Master in Management of International Technology - IMMIT) | M1 M2 Master Sciences du management spé Management et technologies de l'information (International Master in Management of International Technology - IMMIT) | HEMONNET-GOUJOT Aurélie | Triple Diplôme | Pays-Bas Finlande | Tilburg University - Pays-Bas Turku School of Economics - Finlande | | 2017-2018 | / | / | William BENESSIONO | Plusieurs champs non renseignés. Diplôme qui semble attractif | B+ | Florence SYLVESTRE | Le directeur de composante est très favorable. Diplôme qui a l'air de bien fonctionner il faut veiller à l'équilibre des comptes | / |
| 21 | IMPPT | M | Management Public | Management des administrations publiques | M2 Management Public spé Management des administrations publiques | TIBERGHIE Bruno | Double Diplôme | Canada (Sherbrooke) | Université de Sherbrooke | 2013 | 2017/2018 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | Denis COLLOMP | Il serait important de savoir quel diplôme délivre Sherbrooke. A-t-on une explication sur l'absence de mobilité en 2015-2016 ? | B | Jean-Claude GUILLEMOT | Peu d'éléments pouvant permettre une évaluation du partenariat. Objectifs à venir non précisés. Pas d'avis de la composante | B- |
| 22 | IMPPT | M | Management Public | Management des administrations publiques | M2 Management Public spé Management des administrations publiques | Robert Fouchet | Délocalisation | Bahreïn | Institut d'administration publique du Bahreïn (BIPA) | 2014 | 2017/2018 | 02/07/2015 | 21/07/2015 | Denis COLLOMP | Partenariat valorisant mais la répartition des enseignements et le budget doivent être précisés (joindre la convention cadre serait utile par exemple). | B | Michel AUTRIC | Cette formation ressemble plus à de la formation continue pour fonctionnaires bahreïnis déjà en poste qu'à de la formation initiale pour étudiants « conventionnels ». Cela pose la question du contenu, du nombre d'heures conduisant au diplôme, etc. ... | B |
| 23 | MEDECINE | M | Pathologie humaine | Sciences de la santé et du Développement international | M2 Pathologie Humaine Spé Sc. de la santé et du Dvpt international | MEGE, Jean-Louis | Délocalisation | Maroc (Casablanca) Algérie (Oran) | Université Hassan II Mohammedia Casablanca ; Faculté des Sciences Ben M'sik (Maroc) Université Es Sénia ; Faculté des Sciences (Algérie) | 2011? | 2017/2018 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | Marcel PASQUINELLI | Bon partenariat, avis favorable pour cette reconduction. | A | Michel AUTRIC | Excellente initiative mais grande difficulté de Difficile d'envoyer un double diplôme dès l'instant où la charte AMU n'est pas respectée. De plus, il n'apparaît pas de droits d'inscription à AMU pour les étudiants du Maghreb. | A |

| Composante | Type de diplôme (L/LP/M) | Mention | Spécialité | Intitulé formation | Responsable formation | Type partenariat | Pays partenaires | Etablissements Partenaires | Date début partenariat | Date fin partenariat | Date CFVU | Date CA | Expert CFVU | | | Expert VP RI et chargé de mission RI | | | Avis CFVU 12 janvier 2017 | |
|------------|--------------------------|---------|---------------------------------------|---|---|-------------------|-----------------------|---|---|----------------------|------------------------|------------|-------------|-----------------------|---|---|-----------------------|--|---------------------------|--|
| | | | | | | | | | | | | | Expert | Appréciation générale | Note | Chargé mission | Appréciation générale | Note | | |
| 24 | Médecine/ ALLSH | M | Education et formation | Encadrement dans le secteur sanitaire et travail social, parcours Formateur. | M1 M2 Professionnel, mention Education et Formation spécialité : encadrement dans le secteur sanitaire et travail social, parcours Formateur. | Chantal EYMARD | Formation délocalisée | Côte d'Ivoire | Université Félix Houphouët Boigny Mermoz, Abidjan, Côte d'Ivoire Institut National de Formation des Agents de la Santé (INFAS) CHU de Treichville 18 BP 720, Abidjan 18 | 2015/2016 | 2018 | 09/06/2016 | 28/06/2016 | Marcel PASQUINELLI | Formation qui démarre et avec l'objectif de former des cadres de santé qualifiés en Côte d'Ivoire. Elle doit être poursuivie et sera évaluée avec plus de détails par la suite. Nota : Il manque toutefois des éléments non renseignés dans le dossier | A | Florence SYLVESTRE | Dossier dont il manque beaucoup de renseignements mais c'est une formation jeune qui démarre, le bilan financier est très positif pour AMU, mais je me demande si cela est correct face au bailleur (AFD, Ministère Santé) ? Mais à soutenir dans sa mission de formation de cadre de la santé en Côte d'Ivoire | A | |
| 25 | OSU PYTHEAS | M | Sciences de l'environnement terrestre | | | TORRE Franck | Double Diplôme | Tunisie | Université de Sfax | | | | | François DEVRED | Dossier incomplet, pas signé, difficile à évaluer | C | Florence SYLVESTRE | Dossier très incomplet, peu ou pas renseigné par le porteur. Seules les appréciations du directeur de composante sont instructives, et montrent que le Diplôme ne fonctionne pas | C | |
| 26 | PHARMACIE | M | Chimie | Pharmacocinétique | M2 Pharmacocinétique (Mékong) | CICCOLINI Joseph | Délocalisation | Cambodge Laos Vietnam | Université des Sciences de la Santé (Cambodge), Université des Sciences de la Santé (Laos), Université de Pharmacie de Hanoi (Vietnam) | juin 2012 | sept 2016 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | Mohammed KOUBITI | Diplôme délocalisé non attractif (1 à 2 étudiants), un autre projet est à l'étude. Partenariat AMU-USSC à conserver. | C ? | Michel DOLINSKI | Master non délocalisé en réalité car les étudiants sont venus à AMU. La fonction initiale du partenariat n'est donc pas remplie Diplôme délocalisé pour l'instant peu ou qui n'est plus attractif (1 à 2 étudiants dans la dernière période) Un autre projet est à l'étude. Partenariat AMU-USSC à conserver mais avec une autre configuration | C | |
| 27 | SCIENCES | LP | Systèmes informatiques et logiciels | Nouvelles technologies de l'informatique | Licence professionnelle SILNTI | OSTROWSKI Richard | Délocalisation | Maroc - EFET (Ecole Française d'Enseignement Technique) | Ecole Française d'Enseignement Technique : EFET | 2007/2008 | reconduit chaque année | 12/06/2014 | 22/07/2014 | Nathalie FABBE-COSTES | Un partenariat rentable pour AMU, qui concerne un nombre significatif d'étudiants (une cinquantaine par an) mais qui n'a pas de retombée sur d'autres projets d'AMU | A (pour les aspects financiers) B (pour le reste du dossier) | Michel AUTRIC | Bonne formation-travail sérieux-bilan financier positif globalement pour AMU A reconduire en améliorant la partie « évaluation des enseignements » et mise en place d'un conseil de perfectionnement La fiche financière indique un double diplôme, ce qui n'est pas le cas. Seul le diplôme AMU est donné | A | |
| 28 | SCIENCES | M | Matériaux | Matériaux pour le Stockage et la Conversion de l'Energie Erasmus Mundus | M1 M2 Matériaux pour le Stockage et la Conversion de l'Energie - Erasmus Mundus (spécialité commune aux masters Matériaux et Physique) | KNAUTH Philippe | Diplôme conjoint | Espagne (Cordoue) Pologne (Varsovie) | Univ. Cordoue (Espagne), Université Technique de Varsovie (Pologne) | 2011 | 2016 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | François DEVRED | Avis favorable du directeur de composante OK | A | Sylvie DAVIET | expertise en cours | expertise en cours | |
| 29 | SCIENCES | M | Mathématiques et applications | Mathématiques générales, parcours Mathématiques discrètes et fondements de l'informatique | M2 Curriculum franco-italien de master en Logique | QUATRINI Myriam | Double diplôme | Italie | Università Roma tre | 2010 | 2017-2018 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | Nathalie FABBE-COSTES | Un partenariat qui porte sur de faibles effectifs mais qui semble intéressant pour AMU. Le dossier est assez léger, ce qui n'est pas illogique compte tenu du nombre d'étudiants concernés (moins de 5 étudiants par an). Le dossier comporte une rubrique qui n'aurait pas dû être renseignée puisque la formation n'est pas délocalisée. La section 3 ne « discute » pas le bilan financier qui est déséquilibré (mais une somme très modeste). | C Pour les effectifs et la qualité globale du dossier A Pour la collaboration recherche associée | Jean-Claude GUILLEMOT | Pas d'avis du responsable de la composante. Dossier ne permettant pas une évaluation complète car de nombreux champs non renseignés. Les objectifs du partenariat doivent être précisés pour en évaluer la pertinence sur la reconduction. Avoir les compléments d'information avant de statuer. | B- | |

| Composante | Type de diplôme (L/LP/M) | Mention | Spécialité | Intitulé formation | Responsable formation | Type partenariat | Pays partenaires | Etablissements Partenaires | Date début partenariat | Date fin partenariat | Date CFVU | Date CA | Expert CFVU | | | Expert VP RI et chargé de mission RI | | | Avis CFVU 12 janvier 2017 |
|-------------|--------------------------|----------|--|--|-----------------------|--------------------|-------------------|----------------------------|------------------------|----------------------|------------|------------|-----------------|---|------|--------------------------------------|---|------|---------------------------|
| | | | | | | | | | | | | | Expert | Appréciation générale | Note | Chargé mission | Appréciation générale | Note | |
| 30 SCIENCES | M | Physique | Optique et Photonique, Signal et Image | M1 M2 Master Optique Photonique Signal et Image parcours international EUROPHOTONICS (Master Erasmus Mundus) | GIOVANNINI Hugues | Diplômes multiples | Allemagne Espagne | non communiqué | 2009 | sept 2016 | 10/04/2014 | 22/07/2014 | François DEVRED | Avis favorable du directeur de composante | A | Florence SYLVESTRE | Master qui fonctionne très bien mais qui est très couteux...ceci dit le questionnaire ne permet pas d'évaluer pleinement le succès et l'impact d'un tel master aux vues de son coût | A | |

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE CREATION / RENOUELEMENT DES DIPLOMES EN PARTENARIAT INTERNATIONAL (DPI)
1ere vague

CFVU du 12 janvier 2017

| Date CFVU | Composante | Diplôme | Mention | Spécialité / Parcours-type | Type partenariat | Nature (création/ renouvellement) | Pays partenaire(s) | Etablissement(s) partenaire(s) | Porteur(s) du DPI | Enseignant chargé de l'expertise | Expertise | | | | | Avis de la CFVU du 12 janvier 2017 | Observations de la CFVU du 12 janvier 2017 |
|------------|------------|---------|------------------------------------|---|---------------------|---|-----------------------|--|----------------------|--|--|---|--|---|---|---|--|
| | | | | | | | | | | | Item 1 (Opportunité du partenariat - Pilotage de la formation) | Item 2 (Adéquation des enseignements, organisation de la formations et moyens pédagogiques) | Item 3 (Accompagnem ent des étudiants en mobilité) | Item 4 (Moyens financiers et logistiques spécifiques) | Item 5 (retour d'expérience, difficultés rencontrées, solutions proposées et évolutions de la formation/du partenariat) | | |
| 12/01/2017 | SCIENCES | Master | Matériaux | Matériaux pour stockage et la conversion de l'énergie (MES-C) parcours Chemical NanoEngineering (CNE) | Diplôme conjoint | Création | Italie, Pologne | University Roma Tor Vergata (UR) Wroclaw University of Technology (WUT) | Kuchta Bogdan | Philippe Cassuto | A+ | A | A+ | A+ | / | A+ | |
| 12/01/2017 | FDSP | L_M1 | Droit international et européen | | Double diplôme | Création | Royaume-Uni | University of Kent Kent Law School Canterbury - Kent England - CT2 7 NZ | Nathalie Rubio | Nathalie- Audrey Rubio | A+ | A+ | A | A | A | A+ | |

Prime d'Engagement Pédagogique (PEP)

Approuvé par le CA du 31 mars 2015

CFVU du 12 janvier 2017

Définition et périmètre

- La Prime d'Engagement Pédagogique (PEP) constitue un dispositif d'intéressement au sens de l'article L954-2 du Code de l'Education.
- Elle permet de reconnaître et de valoriser ~~de manière exceptionnelle l'~~ un investissement **considéré comme particulièrement remarquable** pédagogique d'un enseignant ~~considéré dans sa pratique pédagogique situation d'enseignement~~ ; en cela, la PEP se distingue :
 - de la PRP qui valorise la prise de responsabilités ;
 - des EQS qui comptabilisent dans le service de l'enseignant le temps pédagogique passé en « non présentiel » ;
 - du dispositif d'avancement au grade qui apprécie l'implication de l'enseignant au travers d'un large éventail d'items dont certains n'ont pas de lien direct avec la pédagogie.
- Les personnels enseignants éligibles à la PEP sont : les PR, les MCF, les enseignants du **premier et** second degré.

Critères et modalités d'attribution

- Les critères d'attribution de la PEP s'appuient sur le cadre du référentiel de compétences **pédagogiques** universitaires d'AMU, qui décline les compétences fonctionnelles ci-après :
 - Concevoir un enseignement
 - Utiliser les différentes Technologies de l'Information et de la Communication
 - Transmettre des savoirs universitaires
 - Encadrer et accompagner l'étudiant
 - Evaluer les apprentissages
 - Travailler en équipe
 - Coordonner un programme pédagogique universitaire
 - Réfléchir à sa pratique pédagogique et la faire évoluer

Une activité du candidat jugée particulièrement soutenue au titre d'un ou plusieurs de ces huit items ~~aura vocation à fonder un possible octroi de la prime et sera prise en considération lors de l'examen du dossier~~ **et aura vocation à fonder un possible octroi de la prime.**

- L'attribution de la prime est arbitrée en Conseil Académique réuni en formation restreinte aux membres enseignants.
- La prime est fixée à 2000 euros quel que soit le statut de son bénéficiaire. Elle est individuelle, ~~et~~ versée sur une base annuelle ; ~~elle est reconductible~~ et cumulable avec la PRP. Elle ne peut être transformée en décharge de service. Elle peut être renouvelée sur proposition d'un nouveau dossier.

Mise en œuvre

Le formulaire de candidature à la PEP est structuré en 8 items correspondant aux compétences fonctionnelles du référentiel rappelées plus haut. L'enseignant peut accompagner ce formulaire d'un dossier de valorisation pédagogique, illustrant son investissement pédagogique. ~~L'ensemble des documents est déposé en ligne par le candidat. Le dossier est déposé par le candidat auprès de sa composante d'affectation.~~

Le circuit d'examen des candidatures est ensuite le suivant :

- dans un premier temps, ~~chaque composante examine les dossiers de candidature qui lui sont rattachés et les classe ; les dossiers de candidature sont examinés par les composantes qui les classent ; les dossiers sont ensuite expertisés par le CIPE ;~~
- dans un second temps, le Conseil Académique ~~restreint~~ examine et interclasse les dossiers ~~en s'appuyant sur les avis des composantes et l'expertise du CIPE. Une grille d'évaluation est prévue à cet effet. Sur les huit items évalués, l'évaluation finale ne comptabilise que les 5 meilleurs auxquels s'ajoute l'avis de la composante.~~

Agenda prévisionnel

- Lancement de l'appel à candidatures PEP : ~~5 avril 2016~~ 6 mars 2017
- Date limite de dépôt des candidatures : ~~27 mai 2017~~ 28 avril 2017
- Evaluation des dossiers dans les composantes : jusqu'au ~~17 juin 2016~~ 29 mai 2017
- Date limite de retour des dossiers à la DEVE : ~~20 juin 2016~~ 1^{er} juin 2017
- Examen des candidatures en Conseil Académique restreint et proposition de classement final : ~~7 juillet~~ 11 juillet 2017

Evaluation

Le dispositif ainsi mis en place ~~fera~~ fait l'objet d'une évaluation annuelle ~~à l'issue de la première année~~ et pourra, le cas échéant, être amendé. Dans une démarche d'amélioration continue le dispositif ainsi mis en place est revu chaque année.

Propositions d'ajustement du cadrage césure voté par le CA le 28 juin 2016 et approuvé par la CFVU le 9 juin 2016

Mise en œuvre d'une période de césure au sein d'AMU

Les dispositions suivantes visent à mettre en œuvre le dispositif de césure au sein d'Aix-Marseille Université, en application de la circulaire n° 2015-122 du 22 juillet 2015.

1) **Champ d'application**

Aix-Marseille Université met en œuvre la césure pour tous les cursus de diplômes d'Etat et diplômes nationaux, à l'exclusion de la première année commune aux études de santé (PACES).

Les étudiant.e.s régulièrement inscrit.e.s en formation initiale dans une formation diplômante d'AMU peuvent bénéficier de la période de césure.

La césure n'est pas ouverte aux bénéficiaires de la formation continue.

Le projet de césure est strictement basé sur le volontariat. Sa demande est soumise à l'approbation du Président d'AMU.

Diversité des formes de césure :

La césure peut se dérouler en France ou à l'étranger et avoir pour objet :

- un stage en milieu professionnel,
- un engagement bénévole, service civique ou volontariat associatif,
- le suivi d'une formation disjointe de la formation d'origine,
- un projet de création d'activité (statut étudiant-entrepreneur),
- le développement d'un autre projet personnel.

Durée de la césure :

La césure se déroule selon des périodes indivisibles d'un semestre ou d'une année et débute obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire.

La césure peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais ne peut l'être après la dernière année de cursus.

Lorsque la césure prend la forme d'un stage, sa durée est fixée à un semestre. Le stage de césure doit respecter pleinement la réglementation générale relative aux stages, notamment concernant les modalités d'encadrement, l'exigence du volume horaire minimal de 200 heures de formation dans la formation de rattachement de l'étudiant et le versement de la gratification correspondante, le cas échéant.

Le stage de césure peut être consécutif à un stage intégré au cursus. Si le stage césure est effectué au sein du même organisme d'accueil, les fonctions exercées doivent obligatoirement être différentes.

Par ailleurs, le stage effectué dans le cadre de la césure ne peut en aucun cas se substituer aux enseignements en langue ou au stage prévus dans la maquette du diplôme considéré.

2) **Modalités de demande d'une période de césure**

Deux campagnes de candidatures sont organisées chaque année par AMU. Elles se déroulent :

- **Au printemps**, pour un départ en césure au semestre impair ou aux deux semestres consécutifs (impair et pair) de l'année universitaire ;

- **A l'automne**, pour un départ en césure au semestre pair ou pour deux semestres (pair et impair) sur deux années universitaires consécutives.

Pour chaque campagne, l'étudiant.e candidat.e à la césure constitue un dossier qu'il/elle dépose dans le respect des délais fixés par AMU au titre des deux campagnes de candidature et portés à la connaissance des étudiants.

La lettre de motivation devra notamment exprimer le souhait de réintégrer ou poursuivre le cursus engagé à l'issue de la période de césure, présenter la nature du projet et démontrer les apports attendus de la césure.

Toute candidature déposée hors campagnes de césure ou hors délais de candidature sera irrecevable.

3) Examen des candidatures en césure

Les demandes de césure sont examinées par une commission ad hoc « commission césure » qui émet un avis à l'attention du Président d'AMU.

Présidée par la Vice-présidence déléguée à l'Orientation, à l'Insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat étudiant, la commission césure est composée de deux sous-commissions : la sous-commission césure 1^{er} cycle et la sous-commission césure 2^{ème} cycle.

La composition de chaque sous-commission est fixée de la manière suivante :

- d'un.e représentant.e enseignant ou enseignant-chercheur de chaque composante de rattachement (d'origine et d'accueil) des étudiant.e.s candidat.e.s à la césure
- de deux représentant.e.s du collège usagers élu.e.s dans les conseils centraux, **désigné.e.s par la CFVU**
- d'un.e représentant.e du SUIO
- d'un.e représentant.e de la DEVE

La Commission Césure (en formation plénière ou restreinte à une sous-commission) fonde son avis sur la base du dossier complet présenté par l'étudiant.e candidat.e à la césure.

Elle apprécie notamment la cohérence et la maturité du projet. Elle s'assure que la césure permette à l'étudiant d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle enrichissante qu'il pourra mettre en valeur dans son *curriculum vitae*. Elle veillera à ce que la césure ne soit pas de nature à fragiliser la progression du cursus de l'étudiant.e.

Elle se réserve la possibilité d'inviter toute personne susceptible d'éclairer son avis et peut le cas échéant, auditionner l'étudiant.e candidat.e à la césure.

Ses décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés. Un membre de la commission césure empêché d'assister à une séance peut être représenté par un membre de la commission césure de son choix.

En cas de refus, l'étudiant.e candidat.e à la césure pourra former un recours auprès du Président d'AMU **dans le mois** qui suit la notification de la décision de refus.

Un entretien avec un des membres enseignant ou enseignant-chercheur de la commission césure pourra lui être proposé.

4) Régime d'inscription de l'étudiant en césure :

L'étudiant.e est inscrit à AMU pendant toute la période de césure et se voit délivrer une carte d'étudiant.

Droits d'inscription :

La période de césure fait l'objet d'un dispositif d'accompagnement pédagogique. A cet effet **le responsable de la formation de réintégration est désigné « référent pédagogique césure »** pour assurer le suivi de l'étudiant.e en césure.

L'étudiant.e en césure s'acquitte du paiement du droit annuel de la médecine préventive et des droits d'inscription suivants :

- à taux plein lorsque la période de césure est d'un semestre
- à taux réduit lorsque la période de césure est d'une année
- **à taux plein puis à taux réduit lorsque la césure est de deux semestres sur deux années consécutives.**

La cotisation au régime de sécurité sociale étudiante devra également être acquittée par l'étudiant.e, sauf si la nature de la césure implique un rattachement à un régime spécifique.

Droits à bourse :

Lorsque la césure consiste à suivre une formation disjointe de la formation d'origine, y compris dans le cas particulier d'une mobilité internationale, l'étudiant en césure est éligible aux bourses dans les conditions de droit commun.

Dans les autres cas de césure, le Président d'AMU décide du maintien du droit à la bourse en fonction du souhait de l'étudiant.e et de la relation entre la thématique de la césure et la formation dispensée au sein d'AMU.

Lorsque le droit à bourse est maintenu, celui-ci entre alors dans le décompte du nombre total de droits à bourse ouverts à l'étudiant au titre de chaque cursus.

Une période de césure entraîne dispense d'assiduité aux enseignements et aux examens de la formation d'origine pour le semestre ou l'année concernée. En conséquence, l'étudiant.e en césure ne sera pas admis.e à se présenter aux examens et ne saurait valider tout ou partie des crédits de la formation d'origine suspendue au titre de la période de césure.

AMU informe le CROUS de la situation des étudiant.e.s en césure.

5) Contrat pédagogique :

Un contrat pédagogique est signé entre AMU et l'étudiant.e en césure.

Ce contrat garantit sa réintégration ou son inscription au sein de la formation d'origine dans le semestre ou l'année suivant ceux validés avant la césure, y compris dans une formation sélective.

Le contrat pédagogique précisera l'engagement de l'étudiant.e à maintenir un **lien constant avec son/sa référent.e pédagogique césure AMU, selon les modalités définies par lui/elle, et à respecter les obligations énoncées dans le contrat. A défaut, l'étudiant.e pourrait perdre la garantie à réintégration dans la filière choisie.**

Lorsque l'étudiant.e renonce à la césure qui lui a été accordée, il/elle perd le droit à réintégration dans l'année suivant celle validée avant son départ en césure.

Le contrat pédagogique indique que la césure ne peut donner lieu à délivrance de crédits.

6) Evaluation du dispositif :

La mise en œuvre du dispositif de césure au sein d'AMU fait l'objet d'un bilan annuel en CFVU avec information du Conseil d'Administration.

**Campagne d'accréditation – volet
formation**

**Comité de suivi et
de relecture**

**Processus autour des
fiches AOF**

CFVU du 12 janvier 2017

Aix*Marseille
université

Plan de la présentation

- 1 – Calendrier général
 - 2 – Contenu du dossier à examiner
 - 3 – Méthodologie proposée pour le CSR
 - 4 – Calendrier du CSR
 - 5 – Les outils
- Conclusion

1- Calendrier général

- **12 janvier 2017** : Lettre de cadrage du président adressé aux doyens et directeurs de composante
- **24 février 2017** : date limite de retour à la DEVE des tableaux récapitulant la liste des futures mentions et parcours types au regard de l'offre actuelle
- **9 mars 2017** : examen par la CFVU de la partie haute de la future offre de formation : liste des intitulés des mentions et des parcours types et liste des futurs champs de formation
- **20 mars 2017** : date limite de retour à la DEVE des fiches AOF (version initiale) complétées et des fiches de renseignements pour PELICAN
- **21 mars 2017** : mise à disposition par la DEVE des fiches AOF à destination des experts CFVU
- **8 juin 2017** : examen par la CFVU des fiches AOF après approbation en conseils de composante et des fiches « futurs champs » pour le projet d'accréditation
- **Juin 2017** : examen du dossier d'accréditation-volet formation en CAC plénier et approbation par le Conseil d'Administration
- **30 juin 2017** : dépôt auprès du HCERES

2 – Contenu du dossier

- Une fiche d'informations obligatoires pour l'enregistrement des données sur PELICAN
- La fiche type Architecture de l'Offre de formation (modèle pour L, LP et M)
- ou fiche spécifique par typologie de diplôme pour le domaine de la santé (PACES, DFG, DFA, diplômes paramédicaux et diplôme de troisième cycle)

N.B. :

- Chaque composante doit lister les formations dispensées en langue étrangère (fiche AOF article 2).
- Le dossier général comprendra également une fiche de caractérisation pour chaque champ de formation et un tableau de comparaison entre l'offre de formation actuelle et celle du futur contrat.

3) Méthodologie proposée pour le CSR

- Calendrier de réunions s'étalant du 3 avril au 2 mai 2017 (lundi et mardi après-midi) car nécessité de prévoir navette avec les composantes avant le vote en conseil de composante
- Des réunions organisées par composante ou regroupements de composantes et niveaux de diplôme si nécessaire
- A quelques ajustements près, les rapporteurs de la CFVU reprennent les diplômes équivalant à ceux déjà expertisés

4) Calendrier du CSR

- **3 avril 2017 après-midi** : fiches AOF des composantes EJCAM/FSS/ESPE/ IUT (1ère partie)
- **4 avril 2017 après-midi** : fiches AOF de l'IUT (2ème partie).
- **10 avril 2017 après-midi** : fiches AOF des composantes IAE/FEG/IMP GT
- **11 avril 2017 après-midi** : fiches AOF de la composante ALLSH (masters et LP)
- **18 avril 2017 après-midi** : réunion CSR pour les composantes ALLSH (licences générales), FDSP et l'IEP
- **19 avril 2017 après-midi** : fiches AOF de la composante Sciences (licences générales et LP)
- **24 avril 2017 après-midi** : fiches AOF des composantes Sciences (masters) / OSU
- **25 avril 2017 après-midi** : fiches AOF des composantes EU3M/ Pharmacie/Odontologie et Médecine (Masters, DFG/DFA/Capacités, diplômes paramédicaux)
- • **2 Mai 2017 après-midi** : réunion CSR pour les fiches AOF de la composante Médecine (diplômes de 3ème cycle).

5 - Les outils

- Des espaces dédiés :
 - pour les dossiers, site web de la DEVE (url fournies dans la lettre de cadrage en fonction de la typologie des dossiers)
 - un dossier partagé pour le dépôt des fiches AOF

- Des guides méthodologiques :
 - un guide d'aide à la rédaction des fiches AOF
 - un guide spécifique d'aide à la rédaction des fiches AOF des diplômes de santé
 - une fiche d'expertise et un guide pour la remplir

Conclusion

- Il faut savoir tirer le bilan des auto-évaluations : respect du calendrier, temps consacré à chaque dossier
- Calendrier de retour de l'expertise à ajuster aux dates de passage
- Un travail moins lourd que pour les auto-évaluations : une fiche AOF ne devrait pas dépasser une dizaine de pages.

Fiche Jury

| N° | Type projet | Projet | N° SIFAC | Association | Porteur | Secteur | Cursus | FSDIE demandé | Budget total | Dates et lieux de réalisation | Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes) | Somme accordée par la commission | Observations | |
|---------------------------|-------------|---|----------|-------------------------|--|-------------------------------|------------------------|---------------|--------------|---|---|----------------------------------|--|-------------|
| N°2016-2017 / 055 | Autres | Les Naturalistes fêtent le Printemps "Printemps des Assos" | 19 320 | ANUMA | Mickael CACERES | ETOILE | M1 SET-BEE | 506,56 € | 506,56 | Campus St Jérôme, le 13 avril 2017 | Favorable avec recommandation | 507,00 € | La commission propose de reproduire l'animation sur un autre campus d'AMU et demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur la banderole | |
| N°2016-2017 / 056 | Autres | Printemps des Associations | Création | BDE St Charles | Carla FOLINO | Marseille CENTRE - St Charles | L2 Histoire | 496,10 € | 496,1 | Campus St Charles, le jeudi 6 avril 2017 | Favorable avec recommandation | 497,00 € | Sous réserve de présentation des devis. La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les flyers | |
| N°2016-2017 / 057 | Autres | Stand pour le Printemps des Associations | Création | NEURONAUTES | Romane DEZORTHE S | Marseille CENTRE - St Charles | Master Neurosciences | 851,64 | 851,64 | Campus St Charles, le jeudi 6 avril 2017 | Favorable avec recommandation | 852,00 € | La commission propose de reproduire l'animation sur un autre campus d'AMU et demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication | |
| N°2016-2017 / 058 | Autres | Concert printemps des Associations 2017 | Création | RYTHMIK | Ulysse RAIBALDI | Marseille CENTRE - St Charles | L1 Sciences & Humanité | 2 256,50 | 2 256,50 | Campus St Charles, le jeudi 6 avril 2017 | Favorable | 2 257,00 € | La commission propose de reproduire l'animation sur un autre campus d'AMU. | |
| N°2016-2017 / 059 | Autres | Printemps des Assos - St Charles | 17 907 | PERI LITHON | Benjamin OLIVE | Marseille CENTRE - St Charles | L3 SVT TERRE | 777,59 € | 777,59 | Campus St Charles, le jeudi 6 avril 2017 | Favorable | 778,00 € | | |
| N°2016-2017 / 060 | Autres | Représentation théâtrale de courts sketches en anglais | Création | / | Ygal NAHON | ETOILE | M1 Mécanique R&D | 169,04 € | 169,04 | Campus St Jérôme, le 13 avril 2017 | Favorable | 170,00 € | La commission propose de reproduire l'animation sur un autre campus d'AMU. | |
| N°2016-2017 / 061 | Autres | Animation Campus - Printemps des Assos | 58 39 | BDE St Jérôme | Eloïe PAYAN | ETOILE | L2 SPI | 2 789,92 € | 2789,92 | Campus St Jérôme, le 13 avril 2017 | Favorable | 2 790,00 € | | |
| N°2016-2017 / 062 | Autres | Achat équipement PomPoms | 37 15 | ASFSS | Marie GEERAERT | Luminy | M2 ESPE - STAPS | 1 763,40 € | 1763,4 | Pour tous les événements du campus Luminy dont le Printemps des Assos | Favorable avec recommandation | 1 500,00 € | La commission propose de reproduire l'animation sur un autre campus d'AMU et demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les tenues. | |
| N°2016-2017 / 063 | Autres | Printemps des Assos 2017 | 14 374 | BDE DROIT ECO Marseille | Clara BAUDU | Marseille CENTRE - Canebière | L3 Droit | 1 068,47 € | 1068,47 | Site Canebière, le 21 mars 2017 | Différé | | | |
| N°2016-2017 / 064 | Citoyen | Voyage pédagogique à Paris Projet recurrent : De la Canebière à l'Europe | 14 374 | BDE DROIT ECO Marseille | Morgane DUTERTRE | Marseille CENTRE - Canebière | L3 Droit | 3 111,00 € | 5061,00 | Paris, du 12 au 14 janvier 2017 | Favorable avec recommandation | 3 111,00 € | La commission recommande de diversifier les sources de financement. | |
| N°2016-2017 / 065 | Autres | Initiation au foot américain | 21 208 | Outlaws AMU Football | Tarik SLIMANI | Aix Nord | L2 Droit | 194,59 € | 194,59 | Campus Schuman, du 13 mars au 07 avril 2017 | Différé | | | |
| N°2016-2017 / 066 | | CA du 08/10/16 au 09/10/16 à Bourg-en-Bresse | 98 94 | Massilia ESF | Roxane PAMART | MEDECIN E | Maïeutique | 175,56 | 175,56 | Bourg-en-Bresse, le 8 et 9 octobre 2016 | Favorable | 125,56 € | | |
| Nb de projets Présentés : | | | | 12 | Total Sommes demandées : | | | | 14 160,37 € | Total subventions accordées | | | | 12 587,56 € |
| Nb de projets Financés : | | | | 10 | Montant global des projets présentés : | | | | 16 110,37 € | | | | | |

1) « Bilan Rendez-vous Santé, bien-être 2016-17 »

Phase 1 : informative

- Les partenaires
- La communication

2) « Perspectives 2016-17 »

Phase 2 : Relais actions ciblées

- La collaboration avec le SIUMPPS
- La communication



« Bilan Rendez-vous Santé, bien-être 2016-17 » Phase 1 : informative

Désormais nommé « Rendez-vous Santé, bien-être », le projet s'est déroulé autour de 3 axes :

- *Sensibilisation et Prévention santé et bien-être,*
- *Sensibilisation à l'environnement et à la solidarité,*
- *Changer le regard sur le handicap,*

" **Les Rendez-vous Santé, bien-être informatifs (phase 1)** " ont eu lieu sur les principaux sites universitaires d' AMU en période de rentrée universitaire : Ils se sont déroulés autour d'un buffet équilibré, sous forme de stands de sensibilisation, ludiques et participatifs sur une plage horaire de 11h à 14h suivant le planning suivant :

Campus Marseille Centre (St Charles): 22 septembre 2016

Campus Marseille Luminy : 27 septembre 2016

Campus Marseille Centre (Canebière) : 29 septembre 2016

Campus Aix-en-Provence (Schuman Faculté de droit) : 04 octobre 2016

Campus Marseille Etoile (St Jérôme) : 11 octobre 2016

Campus Santé (Timone) : 13 octobre 2016

Liste des partenaires santé, bien-être hors AMU :

- Le Centre régional des œuvres universitaires et sociales (CROUS)
- Le Centre gratuit d'information et de dépistage et de diagnostic (CEGID 13)
- Le Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF 13)
- Le Planning familial 13
- L'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA)
- La mutuelle des étudiants (LMDE)
- La Mutuelle des étudiants de Provence (MEP)
- La Mutuelle d'assurance des instituteurs de France (MAIF)
- Tremplin 2prev'
- Le Point d'accueil écoute jeunes (PAEJ)
- Le Bureau d'aide psychologique universitaire (BAPU)
- L'Alliance autismes, pour l'insertion, l'éducation et les solidarités (ASPIES)
- Agence pour la recherche et l'information en Fruits et Légumes (APRIFEL)

Liste des partenaires santé AMU :

- Le Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS)
- La Direction Développement Durable (DDD)
- Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives d'Aix-Marseille (SUAPS)
- La Direction d'Exploitation du Patrimoine Immobilier et de la Logistique (DEPIL)
- La Direction de la Communication
- La Direction de l'Hygiène et de la Sécurité (DHSE)

Liste des partenaires financiers :

Ville de Marseille

Aix-Marseille Université

Point communication phase 1

Choix des emplacements et structures

Les lieux choisis et emplacements des stands ont été élaborés en concertation avec les BVE de site. Chaque antenne BVE disposant des fiches techniques s'est rapprochée des participants prévus sur son site pour mise en place des stands et actions.

Les stands ont été installés sous des tentes de réception (Faculté St-Charles, Faculté St-Jérôme, Faculté Luminy, Faculté Droit Aix) pour améliorer la communication de l'événement et mieux l'identifier.





Canebière



Aix Schuman Droit



St-Jérôme



St-Charles



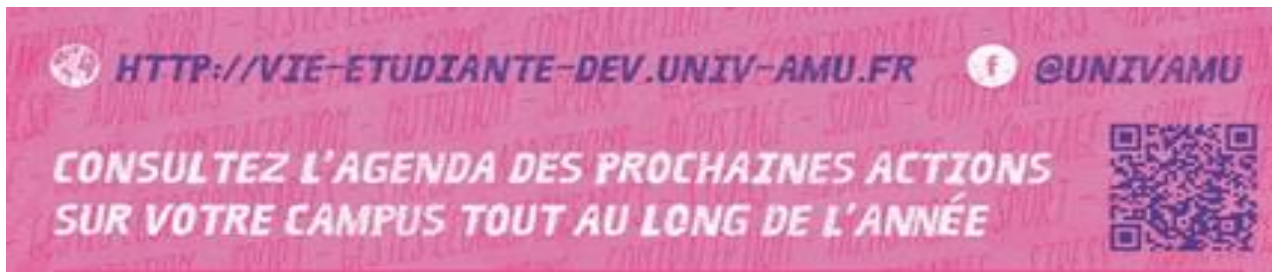
Timone

Stratégie de communication

Un groupe restreint de travail a élaboré la stratégie de communication des RSBE en vue de la proposer et de la faire valider par la direction de la communication de l'université.

Des banderoles annonçant les dates ont été disposées en amont et le jour même des RSBE pour annoncer l'événement.

Mise en place d'un flash code sur les supports de communication (affiches) permettant aux étudiants dotés de Smartphones d'accéder directement à un calendrier qui est relayé sur le site internet de la vie étudiante. Ce système a pour avantage une meilleure actualisation des données tout au long de l'année universitaire.



**250 affiche A2,
6 AO,
1200 guides,
6 banderoles**

❑ **Création de page web dédiée sur le site vie étudiante :**

<http://vie-etudiante.univ-amu.fr/fr/vos-rendez-vous-sante-bien-etre-2016-2017>

+ guide santé en pdf

❑ **Relais pages web : UFR (Droit, Sciences et Médecine)**

<http://facedroit.univ-amu.fr/>



Facebook

- FB AMU

<https://www.facebook.com/aixmarseilleuniversite/>

- FB des BU Sciences
- FB des BU Santé
- FB associations étudiantes

BDE Droit Aix-en-Provence
@bdedroitaix

4 octobre, 11:02 · €

N'hésitez pas à passer devant le bâtiment Pouillon pour la journée santé et bien-être !
Au programme des stands de sensibilisation et d'informations.
Bonne journée à tous.
Faculté de droit et science politique Aix-Marseille université

21 commentaires

Johana Bignon C'est ou Pouillon ?

Envoyer un e-mail

Offres école partenaire LCL

VIDÉOS

VENDREDI 3 JUIN
DOMAINE DE TOURNON

Journées de la Littérature 2016

Discussion instantanée

Aix-Marseille Université
@aixmarseilleuniversite

Accueil
À propos
Photos
Mentions J'aime
Vidéos
Publications
Créer une Page

J'aime Contacter Enregistrer Plus

4 commentaires

Votre commentaire...

Aix-Marseille Université
20 septembre, 12:00 · €

Vos Rendez-vous Santé, bien-être 2016-2017
Pour répondre à vos questions, venez rencontrer vos partenaires Santé sur les principaux sites universitaires d'Aix-Marseille Université, tout au long de l'année 2016-2017.
Autour d'un buffet bio offert, nous vous invitons à un premier rendez-vous informatif sur votre campus, sous forme de stands de sensibilisation ludiques et participatifs, dès la rentrée... Attacher la suite

LES RENDEZ-VOUS
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2016/2017
RENDEZ-VOUS VOS PARTENAIRES SANTÉ

J'aime Commenter Partager

8 commentaires

Votre commentaire...

Aix-Marseille Université
20 septembre, 2016 · €

Acheter

Université - Marseille

Rechercher publications sur la Page

4815 personnes aiment ça

2314 personnes sont venues ici

Inviter des amis à aimer cette Page

À PROPOS

58 boulevard Charles Livon
13284 Cedex 07 Marseille

04 91 39 65 00

Demandez la fourchette de prix de Aix-Marseille Université

http://www.univ-amu.fr

PHOTOS

OFFRE ETUDIANT
-15€
TOUTES LES SEMAINES

Du point de vue des partenaires phase 1 (réunion bilan 24/11/2016)

Le temps de restauration (buffet bio) s'avère être « le pic de fréquentation » (réduction plage horaire 11h à 14h + , horaire souple convenant également aux partenaires pour la mise à disposition de personnels).

L'ensemble des partenaires et intervenants s'accordent à dire que l'intérêt des stands tout comme la fréquentation étudiante ont été une vraie réussite. Une fois cette manifestation clairement identifiée par le public étudiant et les associations, sa fréquentation ne saurait que s'accroître.

Dans un futur proche, les Rendez-vous Santé, Bien-être pourraient intégrer plus complètement la thématique handicap avec par exemple l'organisation de conférences et actions portant sur certains handicaps (DYS, autisme...), et permettre de sensibiliser aux risques encourus lors des « soirées étudiantes ».

Bilan Financier RSBE 2016-17

| Nature des DEPENSES | Montant | Nature des RECETTES | Montant | Pour rappel, recettes attendues | Montant |
|-----------------------|--------------|-----------------------|--------------|---------------------------------|--------------|
| LOCATION TENTES | 4289 | FSDIE | 6000 | FSDIE | 6000 |
| BUFFET | 5675 | VILLE DE MARSEILLE | 1500 | VILLE DE MARSEILLE | 1500 |
| COLLATION PARTENAIRES | 188 | POLE VIE ETUDIANTE | 6628 | POLE VIE ETUDIANTE | 1428 |
| ATELIERS APRIFEL | 924 | | | | |
| LOTS RSBE | 602 | | | VILLE D'AIX EN PROVENCE | 1500 |
| COMMUNICATION | 2450 | | | REGION PACA | 4000 |
| TOTAL DEPENSES | 14128 | TOTAL RECETTES | 14128 | TOTAL RECETTES ATTENDUES | 14428 |

❖ Article lettre AMU

Coup d'envoi des rendez-vous « Santé, Bien-être »

Le 22 septembre dernier, le site Saint-Charles a été le théâtre du premier rendez-vous « Santé, Bien-être » de l'année universitaire 2016-2017. Porté par le pôle Vie étudiante de la DEVE en partenariat avec le CROUS d'Aix-Marseille Avignon, l'événement mobilise les principaux partenaires santé et bien-être de l'université autour de stands et d'ateliers de sensibilisation ludiques et participatifs, destinés aux étudiants. Organisés sur l'ensemble des campus universitaires, ces premiers rendez-vous informatifs ont rassemblé de nombreux étudiant-e-s, en quête de réponses à des interrogations larges, telles que « où se faire dépister ? », « comment gérer son stress ? » ou « quel sport pratiquer ? ». La nutrition et les gestes écoresponsables étaient également à l'honneur, notamment à travers un buffet bio équilibré gratuit, particulièrement apprécié des participants !*

A cette occasion, un guide répertoriant l'ensemble des partenaires Santé, Bien-être de l'université a été distribué aux étudiant-e-s, contenant informations, contacts et adresses pratiques. En lien avec le service inter universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) et le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS), ces rendez-vous se prolongeront jusqu'en mai 2017, par des actions ciblées de dépistage (MST, auditif, visuel, bucco-dentaire, asthme et allergies ? ...), des ateliers (gestion du stress, sophrologie, ...), et des conférences sur les thèmes de la santé et du handicap. Les rendez-vous Santé, Bien-être témoignent de la démarche promue par l'université, en matière de prévention et d'accès facilité aux soins pour l'ensemble des étudiant-e-s.

Au regard du succès de ces premières journées, le dispositif a de beaux jours devant lui.

Les prochains rendez-vous Santé, Bien-être sur :

<http://vie-etudiante.univ-amu.fr/fr/vos-rendez-vous-sante-bien-etre-2016-2017>

Annexes : Communiqué de presse

❖ *Extrait article Provence 06/10/2016*

The logo for 'La Provence' is displayed in white text on a dark blue rectangular background. A thin red horizontal line is positioned directly beneath the text.

Aix-Marseille Université

Yvon Berland, le président d'Aix-Marseille Université (AMU) se réjouit de la reconnaissance de sa structure à l'international. Il assure par ailleurs porter une grande attention à la vie étudiante, et égrène les projets culturels qui leur sont destinés pour favoriser "*le bien-être et le vivre ensemble*" : le Festiv'AMU -qui se tient encore aujourd'hui et demain-, la semaine AMU entreprises ou encore les rendez-vous Santé. Par ailleurs, la modernisation des campus se poursuit avec, à Aix-en-Provence, des travaux sur le site Schuman ainsi qu'à Montperrin.

« Perspectives Rendez-vous Santé, bien-être 2016-17 » Phase 2 : Relais actions ciblées

Cette manifestation doit être suivie de la communication sur " des rendez-vous " du type actions ciblées de dépistage (MST, auditif, visuel, buccodentaire ...), ateliers (gestion du stress, sophrologie...), conférences (sensibilisation différents handicaps ...) sur les différents campus universitaires tout au long de l'année.

La direction du Pôle vie étudiante et les équipes du SIUMPPS dirigées par le professeur Disdier se sont rencontrées le 23 février 2016 **afin de définir les champs d'action et de compétence des différents partenaires santé**, et évoquer la planification des ateliers de dépistage annoncés aux étudiants par campus dans la proche période suivant chaque Rendez-vous Santé, Bien-être (et la possibilité d'annoncer deux dates de dépistage par année universitaire).

L'objectif est de compléter et d'harmoniser l'offre de service s'il y a lieu et de l'étendre sur les principaux sites sur le même principe que les campagnes organisées par l'établissement Français du sang (EFS) afin que le plus grand nombre d'étudiants puisse en bénéficier.

Rétro planning

- Prochaine réunion d'organisation des RSBE 2017-2018 (24/01/2017)
- Réunion SIUMPPS/PVE sous l'égide de M. Potier (DGSA).

Au préalable :

- Rencontre comité départemental d'éducation et de promotion de la santé. (CODEPS) (29 /11/ 2016)
 - Présentation DEVE pour reconduction et ligne directrice (16/12/2016)
- Réunion SUAPS pour définir contours participation RSBE 2017-2018 (24/01/2017)
- Réunion ASPIES (*l'association Alliance Autismes, pour l'insertion, l'éducation et les solidarités*) – Projet ARS - (20/01/2017)
- Réunion Sida Info Service (20/01/2017)
- Réunion com pages dédiées RSBE (début janvier 2017)

Fin présentation

M. Disdier, Directeur du SIUMPPS est favorable au principe de communication des calendriers, tout en faisant remarquer :

- qu'un certain nombre d'actions se décident « au fil de l'eau » toute l'année
- que le calendrier évènementiel doit être adapté en évitant les vacances scolaires
- que, dans un certain nombre de cas, seules des périodes peuvent être communicables à l'avance (ex : les dépistages MST interviennent traditionnellement en décembre et en février, la formation sur la sexualité et la contraception en mars)
- que certaines actions comme la journée mondiale de l'asthme et des maladies respiratoires ne sont raisonnablement organisables que sur certains campus, avec une rotation éventuelle d'une année sur l'autre
- que certaines actions comme le dépistage bucco-dentaire assuré par l'UFR Odontologie dans les locaux du SIUMPPS n'est pas toujours simple à organiser sur tous les campus, l'élimination des déchets à risque infectieux comme le matériel médical utilisé (DASRI) relevant du SIUMPPS et d'une possibilité de collecte locale.

Le PVE, conscient de ces obligations, sollicite la communication des calendriers des actions du SIUMPPS AMU afin d'être en mesure de répercuter l'information sur la population étudiante, par campus, tout au long de l'année universitaire.

RAPPEL CADRAGE ACTIONS SIUMPPS

Les missions non exhaustives obligatoires et prioritaires du SIUMPPS qui est en charge notamment :

- des visites de prévention des étudiants d'AMU et d'UAPV destinées aux étudiants de L1 à L3
- des visites destinées aux étudiants en situation de handicap pour aménagements de cursus et/ou d'épreuves
- de la mise en place d'actions de prévention collectives sur calendrier ministériel (ex : journée mondiale de l'asthme et des maladies respiratoires, semaine européenne de la vaccination, journée nationale de l'audition), par - - convention avec les collectivités locales (ex : dépistage des MST de concert avec le CG13) ou sur initiative interne (sommeil, nutrition...)
- de l'organisation d'un certain nombre de prestations destinées aux étudiants qui en ont besoin, dans le champ de la psychologie clinique, de la sophrologie, du dépistage bucco-dentaire et de l'ostéopathie
- des visites de prévention d'étudiants inscrits dans des établissements conventionnés avec AMU et UAPV
- des réponses à des problèmes spécifiques comme, par exemple, la mise en place de cellules de crise et de consultations psychiatriques en cas de survenue de troubles graves (schizophrénie, dépression, suicide...).

D'une manière globale, le SIUMPPS centre ses missions sur la prévention individuelle et collective, la promotion de la santé auprès des étudiants et participe de plus à quelques actions de dépistage dans un but précis : favoriser la réussite des étudiants.

(NB : la prévention consiste à éviter qu'une maladie ne survienne, le dépistage consiste à diagnostiquer tôt une maladie déjà en cours)

M. Disdier est favorable à l'utilisation de différents *objets connectés**, dont sont friands tous les usagers du Web, dans la vie étudiante. Certaines activités, sportives ou récréatives notamment, pourront bénéficier d'un suivi précis qui constituera une banque de données intéressantes pour une prévention et/ou un dépistage personnalisés, mais une telle perspective ne pourra se concevoir sans un encadrement législatif très précis et à venir.

Point plus spécifique: révision des conventions entre le SIUMPPS et le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CEGIDD). du fait de l'évolution de la structure CIDAG en CEGIDD et dans le but de préciser et de pouvoir anticiper les actions pour la prochaine année universitaire.

- **M. Disdier insiste sur l'utilisation, lors des actions de dépistage, de Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TROD) qui sont un grand progrès mais qui doivent cependant être encadrés par une procédure d'annonce rigoureuse en cas de positivité (VIH, hépatites). Toute communication dans ce domaine doit être parfaitement maîtrisée.**
- En France, c'est le médecin traitant qui coordonne l'ensemble des soins reçus par son patient. Ainsi, les vaccinations font partie du parcours de soins de chaque assuré social et sont généralement assurées par le médecin traitant, ce dispositif étant toutefois renforcé par divers Centres de Vaccination et les Centres hospitaliers.

Le SIUMPPS n'étant pas Centre de Soins, il ne peut être Centre de Vaccination selon la réglementation actuelle en vigueur et sa politique vaccinale doit s'adapter aux possibilités locales.

La création d'un Institut Hospitalo-Universitaire (IUH) sur le site de la Timone à Marseille, thématiqué sur les maladies infectieuses, pourrait dans l'avenir être une alternative intéressante pour nos étudiants (réflexion non encore aboutie à ce jour).

Dans l'immédiat, la prévention des maladies infectieuses se doit d'être collective et une communication ciblée prenant sa source dans le SIUMPPS et correctement relayée au sein du PVE pourrait concourir à une meilleure couverture vaccinale pour nos étudiants.

L'expérimentation sur Aix-en-Provence d'une Permanence d'Accès aux Soins en Santé (PASS), prévoyant pour les étudiants d'AMU un accès priorisé un jeudi par mois au sein du centre Hospitalier du Pays d'Aix, à une assistante sociale et une infirmière coordinatrice de soins est évoquée.

Une communication élargie sur le dispositif pourrait intervenir à la rentrée prochaine s'il est pérennisé.